

## Quatrième séance, vendredi 18 décembre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4		Communications		
2020-GC-203	Requête	Demande de procédure accélérée pour le mandat "Aide au financement des prestations d'espacefemmes" (2020-GC-202)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Martine Fagherazzi-Barras Elias Moussa
2019-DSJ-18	Rapport	Rapport sur postulat no 2018-GC-96 - Application de la loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte, plus spécifiquement dans le domaine des curatelles d'adultes (LPEA)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2020-GC-79	Pétition	Pétition - demande de réduction de la taxe des plaques de bateaux utilisés dans le cadre d'activités professionnelles	Prise en considération	<i>Rapporteur-e</i> Bernard Bapst <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-CE-239	Loi	Loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation	Première lecture Deuxième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Marmier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-DIAF-26	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Bernadette Hänni-Fischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-201	Résolution	Mesures à prendre immédiatement pour lutter efficacement contre cette pandémie liée au Coronavirus	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pierre Mauron
		Prises de congé		
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Madeleine Hayoz, Christa Mutter, Erika Schnyder, Katharina Thalmann-Bolz, Bertrand Morel, Chantal Müller, Eric Collomb, Patrice Longchamp, Ralph Alexander Schmid, Dominique Zamofing, Laurent Dietrich, Guy-Noël Jelk, Jacques Morand.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

---

## Communications

---

**La Présidente.** Vous n'avez pas reçu le programme actualisé, mais il sera tenu selon les décisions prises hier. Le Bureau du Grand Conseil a décidé, lors de sa séance d'hier, de commencer la séance par la requête de demande de procédure accélérée pour le mandat "Aide au financement des prestations d'espacefemmes". Cet objet sera donc pris au début de l'ordre du jour.

La résolution devant être traitée durant la matinée, il se peut qu'elle intervienne avant son emplacement prévu, suivant l'avancée des débats.

Mesdames et Messieurs les Député(e)s, je vous demanderais également de vérifier que votre carte de vote est bien insérée dans le dispositif.

J'ai apporté quelques petits biscuits aujourd'hui qui, je l'espère, apporteront un peu de douceur dans nos débats.

Nous avons donc été saisis d'une requête qui demande la procédure accélérée pour le mandat "Aide au financement des prestations d'espacefemmes". Il s'agit de la requête 2020-GC-203. La requête vous est projetée. Elle demande donc la procédure accélérée pour ce mandat. Le Grand Conseil doit pouvoir se prononcer rapidement, impérativement durant la session de février 2021, sur le fond de cet objet important pour la survie de l'association espacefemmes.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

---

### Requête 2020-GC-203

#### **Demande de procédure accélérée pour le mandat "Aide au financement des prestations d'espacefemmes" (2020-GC-202)**

---

Auteur-s: **Fagherazzi-Barras Martine** (PS/SP, SC)  
**Moussa Elias** (PS/SP, FV)  
Dépôt: **16.12.2020** (BGC décembre 2020, p. 4532)

---

#### Prise en considération

**Fagherazzi-Barras Martine** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille et je suis également membre de l'association espacefemmes.

Espacefemmes est une structure qui fait partie du paysage des associations fribourgeoises depuis plus de 20 ans. Elle revêt un caractère unique puisqu'elle vise, de par les projets d'intégration sociale et professionnelle qu'elle met sur pied, à aider un public cible, les femmes en l'occurrence, à se former, s'intégrer, s'affirmer et s'informer. Cette association, en synergie avec d'autres, de par les mandats de prestations qu'elle remplit, est un partenaire indispensable et complémentaire aux offres institutionnelles existantes. Elle contribue donc à renforcer le filet social de notre canton et, en ces temps de crise, nous avons pu constater combien il était important que celui-ci soit solide. Espacefemmes a plus que jamais son rôle à jouer puisque, nous le savons, les périodes de crise affectent et impactent plus durement encore les femmes.

Dans les faits, et pour en venir au but de notre requête d'urgence, espacefemmes présente pour 2021 un budget déficitaire qui s'explique par un manque de financement structurel d'une part, et par les effets de cette crise Covid d'autre part. Ces dernières années, espacefemmes a travaillé dans un contexte financier et d'effectif tendu et a déployé beaucoup d'énergie à devoir chercher des fonds et des sponsors pour financer une partie de ses prestations. Elle a dû également se résoudre à réduire drastiquement son offre d'activités ainsi que certains postes de charges de son budget, au risque de ne plus être en mesure d'assurer les exigences qualitatives et quantitatives que cette association souhaiterait idéalement atteindre.

En cette année 2020, elle a en outre subi les effets de la crise Covid: l'association n'a pas connu d'interruption d'exploitation, mais son fonctionnement a été partiellement limité par les mesures sanitaires, qui ont engendré une baisse de fréquentation des activités ainsi qu'une baisse de rentrées au niveau des donations. L'impact Covid pour 2021 se résume au final par une baisse de recettes estimée à 50 000 frs. L'association souhaite donc que l'Etat intervienne pour la prise en charge de ce dommage, qu'elle n'est pas en mesure de compenser par ses réserves.

Il nous apparaît donc primordial que durant cette période Covid et post-Covid, les associations qui œuvrent sur le terrain, à l'instar d'espacefemmes, puissent être assurées d'un plein soutien de l'Etat pour combler leur manque à gagner et leur permettre de continuer à assurer leurs prestations de manière optimale.

Dans le cas d'espacefemmes, si aucune aide n'est rapidement fournie, l'association sera contrainte d'annoncer sa dissolution lors de son assemblée générale de mars 2021, et ainsi se résoudre à un dépôt de bilan avant fin juillet.

Chers et chères collègues député(e)s, 2021 marquera le 50ème anniversaire du droit de vote des femmes. Ne serait-il pas totalement incongru et paradoxal qu'en cette année commémorative, une structure essentielle comme espacefemmes, qui a tant œuvré depuis plus de 20 ans pour l'intégration et l'émancipation des femmes de ce canton, disparaisse du paysage social fribourgeois, faute de moyens adéquats?

Je vous invite donc, à l'instar des co-signataires multi-partis de ce mandat, à soutenir notre requête d'urgence.

**Pasquier Nicolas** (*VCG/MLG, GR*). La crise sanitaire touche d'innombrables acteurs des tissus économiques et associatifs fribourgeois. Comme d'autres associations qui rendent des services d'intérêt public à la population, le groupe Vert Centre Gauche reconnaît qu'espacefemmes voit ses revenus baisser cette année et l'année prochaine, alors que la situation était déjà tendue avant la crise. Espacefemmes a déjà subi plusieurs cures d'amaigrissement ces dernières années en supprimant des antennes à Bulle et à Guin et en diminuant drastiquement le nombre de ses services. La situation est critique et cette association risque de ne pas survivre à la crise. Le groupe VCG vous invite donc à accepter la requête de procédure accélérée pour traitement du mandat.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale de la ville de Fribourg. C'est vraiment un lien d'intérêts, parce que si espacefemmes disparaît, c'est un acteur principal pour l'intégration de notre population féminine qui disparaît aussi. La ville de Fribourg, avec son Service d'aide sociale, n'a souvent qu'espacefemmes comme seul recours pour l'intégration des femmes: ce sont des conseils, c'est faire comprendre à ces femmes venant de l'étranger comment elles peuvent s'intégrer; ça leur permet aussi de se libérer en douceur, avec respect, de contraintes familiales ou d'un statut familial tel qu'il existe dans leur pays d'origine. Le Service social de la ville de Fribourg soutient les mesures d'intégration. On paie même un peu plus cher, justement pour que ces femmes puissent s'intégrer. Nous avons besoin de ce mandat d'urgence parce qu'ils ont besoin de cet argent, soit 50 000 frs., ce qui n'est pas beaucoup pour l'intégration des femmes. Si nous ne soutenons pas espacesfemmes aujourd'hui, si nous ne mettons pas cet argent, l'association disparaîtra et nous n'aurons pas d'autre partenaire pour faire ce travail. On peut estimer que la gestion n'est pas idéale. Mais je connais personnellement la directrice, M<sup>me</sup> Pascale Michel: j'ai travaillé avec elle dans le cadre du Réseau santé de la Sarine et je peux vous dire que c'est une personne très compétente et très au fait d'une gestion économique et financière raisonnable et consciencieuse.

Donc, s'il vous plaît, nous ne jetons pas l'argent au vent, mais nous savons où nous le mettons. Merci de soutenir ce mandat et la requête d'urgence.

**Aebischer Susanne** (*PDC/CVP, LA*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec ce sujet et j'aimerais m'exprimer en tant que femme et au nom de femmes qui sont installées dans le canton de Fribourg. J'ai eu l'occasion de prendre connaissance des activités d'espacefemmes il y a déjà quelques années et je ne peux que confirmer ce que vient de dire ma collègue députée Antoinette de Weck: c'est une association gérée avec bravoure, de manière consciencieuse, également au niveau économique, avec des prestations qui font partie de ce filet dont on a besoin, encore plus pendant cette période de crise sanitaire. Des personnes habitant notre canton trouvent peut-être dans les prestations d'espacefemmes leur dernier recours. L'intégration des femmes est primordiale, parce qu'en compagnie de celles-ci, on intègre aussi leurs enfants, des enfants qui veulent avoir un futur dans notre canton de Fribourg.

Je vous prie donc de soutenir ce mandat et d'écouter votre cœur. Il est vraiment important que ce service continue d'exister dans notre canton.

**Meyer Loetscher Anne** (*PDC/CVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis présidente du Club des questions familiales du Grand Conseil et membre du comité de Pro Familia Fribourg.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, nous soutiendrons cette requête d'urgence, afin de comprendre pourquoi la Direction de la santé et des affaires sociales n'est pas entrée en matière pour reprendre le financement que la Confédération a lâché. Pour nous, c'est une structure extrêmement importante dans le dispositif cantonal. Comme cela a déjà été dit, si on ne la traite pas en février, ce sera trop tard.

Merci donc de soutenir cette requête d'urgence.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Il y a un argument que j'ai oublié et que j'aimerais ajouter maintenant. D'où viendraient ces 50 000 frs? Vous vous souvenez que nous avons examiné la loi sur les jeux d'argent et, entre autres, la loi d'application du

canton, dans laquelle il est prévu de donner 8 % des bénéficiaires de la Loterie Romande au Conseil d'Etat. Ces 8 % représentent 1,5 million, dont 500 000 frs octroyés au social, au sport et à la culture. La Direction de la santé et des affaires sociales a donc de l'argent qu'elle peut donner sans affecter le budget, puisque ces 500 000 frs. sont déjà à disposition. Sur ce montant, je pense que l'on pourrait prélever 10 % sans que cela ne dérange qui que ce soit.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

En préambule, je relève le bon travail effectué de manière générale par espacefemmes. Je le constate dans ma profession d'avocat, où ils soutiennent des victimes de manière forte, dans les cas par exemple de violences conjugales. J'ai dit "de manière générale" concernant le bon travail, parce qu'en effectuant une petite recherche sur ce dossier, je constate qu'espacefemmes participe parfois aussi à des manifestations politiques. Il ressort d'un article de 2013 que cette association avait cru bon aller manifester contre la venue de Christoph Blocher à l'Université de Fribourg. Même si cela date un petit peu, j'espère que cette association a évolué.

Par rapport à cette requête d'urgence, je dois avouer que j'ai un peu de mal à l'accepter. On parle du financement d'une institution, d'une association privée. Je rappelle que le budget de l'Etat a été voté par notre Grand Conseil il y a à peine un mois. Il me semble que le financement d'espacefemmes a été mis en difficulté suite à la perte d'une subvention provenant du Bureau de l'égalité. J'aimerais savoir si c'est vrai, connaître le montant de cette perte et surtout savoir ce que fait le Bureau de l'égalité avec cet argent. Je crois qu'on a décidé d'un montant un peu global pour ces questions d'égalité, et il faut s'y tenir. Je pense qu'espacefemmes fait un meilleur travail que celui fait par le Bureau de l'égalité et je préférerais que cet argent aille à espacefemmes plutôt qu'au Bureau de l'égalité, mais par contre, je n'accepte pas que le Bureau de l'égalité se voit ainsi doter indirectement du montant qu'il a pu soustraire à espacefemmes.

Afin d'être cohérent avec les décisions prises par ce Grand Conseil il y a quelques semaines seulement dans le cadre du budget, je vous informe que le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette requête d'urgence. Cependant, nous invitons le Conseil d'Etat, si vraiment il y a péril en la demeure, à prendre toutes les mesures adéquates à court terme avant que le débat sur le fond n'ait lieu.

**Garghentini Python Giovanna** (*PS/SP, FV*). Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais je voulais répondre à M. Nicolas Kolly, en tant qu'ancienne directrice d'espacefemmes, pour donner quelques explications.

En fait, le mandat perdu vient du Bureau fédéral de l'égalité, pas du Bureau de l'égalité du canton. Peut-être que là il y a confusion. A l'époque, le Bureau fédéral de l'égalité soutenait toutes les structures en Suisse qui donnaient des conseils d'intégration professionnelle aux femmes. En 2012 déjà, la Confédération avait annoncé que le soutien à ces bureaux d'intégration professionnelle n'allait pas se prolonger au-delà des quatre années suivantes, estimant que c'était une tâche qui revenait aux cantons. Donc, toutes les structures semblables à espacefemmes, dans toute la Suisse - il y avait à l'époque 11 points d'intégration professionnelle -, ont perdu ce financement. A l'époque, quand j'étais directrice, j'avais d'ailleurs approché M. Siggen, qui est responsable de l'intégration professionnelle, pour remplacer ce soutien. Voilà, juste pour clarifier ça. Cette structure s'est battue pendant 20 ans pour exister. Je pense qu'il faut qu'elle continue à exister pour le bien des femmes du canton.

Par rapport à une manifestation à laquelle espacefemmes aurait participé en 2013, contre la venue de M. Blocher à l'Université: j'étais à l'époque la directrice et je n'ai pas le souvenir d'avoir participé à cette manifestation. Je ne vois donc pas de quoi vous parlez.

> Au vote, la prise en considération de la requête est acceptée par 79 voix contre 5. Il y a 7 abstentions.

*Ont voté oui:*

Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie

(BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 79.*

*Ont voté non:*

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). *Total: 5.*

*Se sont abstenus:*

Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP). *Total: 7.*

## Rapport 2019-DSJ-18

### Rapport sur postulat no 2018-GC-96 - Application de la loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte, plus spécifiquement dans le domaine des curatelles d'adultes (LPEA)

---

Représentant-e du gouvernement: **Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**  
 Rapport/message: **03.06.2020 (BGC août 2020, p. 4225)**

---

#### Discussion

**Schneuwly André** (VCG/MLG, SE). Ich bin sehr froh, dass dieser Bericht heute besprochen wird, seit einiger Zeit liegt er auf dem Tisch und ich denke, dass er wahrscheinlich nicht mehr in allen Belangen aktuell ist.

Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Justizkommission, und ich spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Zuerst danke ich dem Staatsrat und seinen Mitarbeitenden für seinen Bericht. Er ist umfassend und beantwortet die sechs gestellten Fragen. Aus meiner Sicht wurde vertieft recherchiert und die direkt betroffenen Instanzen wurden einbezogen. Die Statistiken sind interessant und aufschlussreich und geben vergleichbare Informationen.

Die Anzahl der laufenden Schutzmassnahmen hat im Kanton Freiburg in den letzten Jahren weniger zugenommen als in den anderen Kantonen. Auf die Frage, warum der Kanton Freiburg jeweils immer noch mehr Fälle hat, gibt der Bericht nur hypothetische Antworten. Wie im Bericht angesprochen, braucht es dazu eine Studie eines Forschungsinstituts. Ich würde eine solche vertiefte Untersuchung begrüßen. Meine Frage: Wird diese Analyse gemacht?

Eindrücklich ist im Kanton Freiburg, wie die Bezirke mit den Friedensgerichten unterschiedlich unterwegs sind und funktionieren. Allgemein scheint es in allen Bezirken einigermaßen zu funktionieren. Die urbanen Gegenden haben mehr Klientinnen als die ländlichen Gegenden.

Die Art der Zusammenarbeit und die Abläufe zwischen den Friedensgerichten und den öffentlichen Beiständen ist unterschiedlich. Im Sensebezirk findet ein regelmässiger Austausch zwischen Friedensgerichten und Beistandschaften statt. Die Zufriedenheit scheint sehr hoch zu sein.

Andere Formen der Zusammenarbeit werden genannt. Die Eigen- und Selbständigkeit der Friedensgerichte wird geschätzt, und jedes Friedensgericht hat sein Modell. Wie der Staatsrat in seiner Schlussfolgerung anmerkt, besteht beim Austausch zwischen den Friedensgerichten noch Verbesserungspotential.

Die Analyse der Vor- und Nachteile einer Kantonalisierung zeigt auf, dass die Nachteile überwiegen. Hingegen wird der Zusammenschluss der Berufsbeistandschaften nach Bezirken angestrebt.

Die Regionalisierung entspricht auch der Idee des Entwurfes des Sozialhilfegesetzes und auch der Idee der Regionen. Liest man den Jahresbericht des Justizrates, wird klar - und als Justizkommission haben wir öfters darauf hingewiesen -, dass mehr Personal gebraucht wird.

Die Rollen und Aufgaben der Beisitzerinnen sind in den verschiedenen Friedensgerichten unterschiedlich. Auch muss die Frage der Anstellung und der Entschädigung der Beisitzerinnen in Kürze geklärt werden.

Wann wird die Frage der Entschädigung der Beisitzerinnen geklärt und ist eine Stellenbeschreibung für Beisitzerinnen in Bearbeitung?

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Ce postulat fait suite à des échanges au sein de la Commission de justice, souvent lors de l'examen du rapport du Conseil de la magistrature où l'on parlait des justices de paix. Lors de ces échanges, on s'est rendu compte que les pratiques, dans les différents districts, étaient fort différentes, et on s'est demandé si on ne pouvait pas peut-être prendre les bonnes pratiques de certains districts par rapport à d'autres. C'est pour cela que la Commission de justice a déposé ce postulat et a posé plusieurs questions, dont justement la première: pourquoi certaines justices de paix fribourgeoises prononcent-elles autant de mises sous curatelle, beaucoup plus que d'autres?

Autre question: ne serait-il pas judicieux de développer une meilleure collaboration entre les justices de paix et les services des curatelles? Cette collaboration existe dans certains districts, mais pas dans d'autres. Une cantonalisation des services des curatelles pourrait-elle justement améliorer ces échanges? Dans d'autres cantons, les justices de paix disposent de plus de moyens financiers pour éclaircir des situations et donner des mandats à des tiers avant de donner le mandat de curatelle. Et à tout moment, la création d'un pot commun pour l'ensemble du canton, pour les charges du service, ne permettrait-elle pas de mieux répartir le poids financier?

Le Conseil d'Etat s'est vraiment donné la peine de répondre à ces questions dans un rapport de 13 pages, mais il reconnaît aussi qu'il y a certaines questions qui méritent d'être approfondies, raison pour laquelle il vient de confier une étude à Ecoplan, la société qui est chargée d'analyser le pouvoir judiciaire dans son ensemble. On ne peut que s'en réjouir, car le présent rapport passe trop rapidement sur certaines questions, s'appuyant plus facilement sur l'opinion des juges de paix que sur celle des services des curatelles pourtant consultés.

En ce qui concerne la cantonalisation, je suis bien consciente que cette tâche des curatelles est une tâche de proximité qui est communale. Toutefois, si nous avons posé la question, c'était justement dans cet esprit de voir si cette cantonalisation permettrait d'améliorer les rapports entre services des curatelles et justices de paix, et que ces relations soient plus harmonieuses.

En ce qui concerne les ressources en personnel, l'Etat a effectivement augmenté, au fur et à mesure, le personnel des justices de paix qui ont, il faut le savoir et le répéter, débuté en sous-effectif. Il est maintenant réjouissant de constater que l'Etat estime qu'un renforcement dans les domaines de la psychologie et de la comptabilité serait nécessaire.

Mais, les communes ne sont pas en reste. Ainsi, à Fribourg, le Service des curatelles est passé de 25,6 EPT en 2015 à 30,26 en 2019, soit presque 5 EPT de plus. Le nombre des nouveaux mandats est passé de 114 à 137 durant ces années. Au vu du nombre de nouveaux mandats, ainsi que du nombre d'EPT, on voit que la commune a doté son Service des curatelles du personnel nécessaire. Si la charge de travail par collaborateur a diminué, ceci n'est pas dû à un affaiblissement du flux de mandats, mais au fait que la commune a accordé des postes supplémentaires. La ville a ainsi doublé le personnel de son Service des curatelles en 11 ans. Pourtant, la pression sur les curateurs reste soutenue.

En résumé, l'étude Ecoplan devrait répondre à toutes ces questions en faisant ressortir des bonnes pratiques, non seulement entre districts, mais aussi entre cantons. Même si des juges de paix sont dits magistrats, une collaboration avec les services communaux, des curatelles et sociaux, permettrait de prononcer des mesures plus adéquates, comme le démontre le canton de Thurgovie. Il est par contre illusoire de croire que les services sociaux peuvent suppléer le travail des curatelles. La gestion des biens d'une personne nécessite un mandat légal, afin d'assurer la légitimité de la gestion face aux tiers et à la personne même. Les tâches ne sont pas les mêmes et les personnes concernées non plus. Sur les 1000 personnes sous curatelle à Fribourg, seules 120 sont à l'aide sociale.

Pour tous ces arguments, je vous demande, au nom du groupe libéral-radical, d'accepter ce postulat.

**Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR).** Mes liens d'intérêts: je suis vice-présidente de l'Organisation médico-sociale du district de la Broye (OMSOB) et, à ce titre, j'ai participé activement à la régionalisation des prestations sociales dans mon district.

Dans le rapport du Conseil d'Etat, il est mentionné qu'un projet de régionalisation est en cours pour réunir les services officiels des curatelles de Belmont-Broye et d'Estavayer. Je tiens à préciser que le projet a abouti et que depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier, le service officiel des curatelles est devenu, au même titre que le Service social, une entité du tout nouveau réseau santé-social de la Broye fribourgeoise, sous l'égide de l'Association des communes. Afin de garantir une proximité pour les bénéficiaires, le Service social et le Service des curatelles sont implantés sur deux sites, soit à Estavayer-le-Lac et à Domdidier. Ils partagent les mêmes locaux, à la grande satisfaction du personnel. Ceci permet une collaboration optimale. Les communes broyardes qui, auparavant, géraient leurs propres services de protection de l'adulte, ont pris conscience qu'elles n'avaient aucun pouvoir décisionnel quant à la quantité et à la gestion des dossiers transmis aux services par la Justice de paix et ensuite attribués nominativement aux curateurs. De ce fait, la compétence des communes se limitait à la gestion RH du personnel ainsi qu'à la gestion des locaux mis à leur disposition. Forte de ce constat, l'assemblée des délégués a pris la décision de mettre en réseau toutes les prestations sociales dans la Broye.

Vous l'aurez compris, au vu de mon expérience, je soutiens l'idée d'une régionalisation des services officiels des curatelles à l'échelle des districts.

Pour conclure, je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport approfondi.

**Gaillard Bertrand** (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d'intérêts dans le cadre de cet objet: je suis vice-syndic de la commune de La Roche, qui abrite un service des curatelles intercommunal.

Le groupe démocrate-chrétien a étudié ce postulat avec attention. Nous remercions les auteurs du rapport pour leur excellent travail. Les postulants ont mis en avant principalement 6 points. Concernant les différences de décisions de mise sous curatelle, les explications du rapport semblent plausibles au vu des différences de cas entre les zones urbaines et les zones plus rurales. Le rapport mentionne une bonne collaboration entre les curateurs et les justices de paix. Le postulat souligne quand même les méthodes de travail très différentes entre les divers offices. Nous prenons acte qu'une cantonalisation des services n'est pas envisagée. L'analyse des ressources doit encore y être analysée. Il est à signaler que les postulants suggèrent que la justice propose des mandats à des tiers pour la clarification de certaines situations afin, de ce fait, de les décharger d'un travail de recherche. Le PDC estime qu'une partie de ces mandats de recherche pourrait être donnée directement aux services des curatelles qui ont la connaissance du terrain. Il va de soi qu'une bascule financière doit être effectuée entre les deux entités. Le rapport conclut que l'opportunité d'un pot commun est du ressort des communes et de leurs associations régionales, principe que nous approuvons.

Enfin, le PDC soutient la proposition d'un rapport annuel pour les cas traités. Toutefois, nous estimons que cela doit se faire de manière pragmatique. Il est inutile d'établir des rapports de 100 pages redondants chaque année pour certaines situations, voire certains cas, qui ne peuvent être améliorés.

Fort de ces remarques, le groupe PDC prend acte de ce rapport et l'approuve.

A titre personnel, je me permets une question à M. le Commissaire du Gouvernement: lors de la mise en place du système actuel des curatelles publiques, j'avais été étonné que les tutrices, qui fonctionnaient à titre privé et que nos communes avaient engagées comme curatrices, traitaient moins de dossiers comme employées que lorsqu'elles étaient indépendantes. Après demande d'explications, les concernées m'ont expliqué que le cahier des charges entre les deux systèmes avait fortement évolué. On est passé d'un système de tuteurs axé sur une gestion parfois un peu trop dictatoriale des cas à un système qui demande un suivi du pupille plus poussé, de manière à le rendre plus responsable et autonome dans un délai raisonnable. J'ai trouvé que c'était très bien et de bonne augure. C'est pourquoi je vous pose la question Monsieur le Commissaire: après 5 ans, peut-on tirer un bilan et estimer que depuis la mise en place du système actuel, le taux de personnes et de pupilles qui ont retrouvé leur autonomie s'est amélioré? Merci pour votre réponse.

**Senti Julia** (*PS/SP, LA*). Als aktuelles Mitglied der Justizkommission und im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei nehme ich kurz zum Bericht dieses Postulats Stellung. Ich danke den Verfassern und möchte ebenfalls der damaligen Zusammensetzung der Justizkommission für ihre Überlegungen und das Einreichen des Vorstosses danken.

Überlastete öffentliche Berufsbeistandschaften waren der Grund zur damaligen Besorgnis und wir sind leider auch heute immer noch nicht dort, wo wir sein könnten. Der Bericht und seine Schlussfolgerungen zeigen auf, dass nach wie vor Unklarheiten betreffend die Gründe der überdurchschnittlich hohen Zahl an erteilten Beistandschaften im Kanton Freiburg bestehen. Schade, dass kein grösseres Interesse an einer vertieften Studie besteht.

Erfreut stellen wir jedoch fest, dass die Analyse von Ecoplan auf die Friedensgerichte ausgeweitet wurde. Uns würde interessieren, wann diesbezüglich mit Ergebnissen zu rechnen sein wird.

Eine Verteilung der Berufsbeistandschaften auf das gesamte Kantonsgebiet anstelle einer einzigen kantonalen Stelle scheint uns aufgrund der dargelegten Argumente weiterhin durchaus gerechtfertigt. Wünschenswert und überfällig ist unserer Meinung nach jedoch ein Zusammenführen aller Berufsbeistandschaften in einem Bezirk. Damit könnte nicht nur eine

einheitlichere Praxis geschaffen werden, sondern auch administrativer Aufwand bei Wohnortwechseln innerhalb eines selben Bezirks gespart werden. Offen bleibt, welcher Dienst sich dieser Verbesserungsmöglichkeit annehmen und ihre Umsetzung vorantreiben wird. Wie gedenken Sie vorzugehen, Herr Staatsrat? Wer wird mit diesen Themen beauftragt werden?

Die angesprochene Möglichkeit, dass vermehrt Experten in Psychologie und Buchhaltung bei Engpässen in Friedensgerichten aushelfen könnten und so durch punktuelle Mandate zusätzliche Kosten gespart werden könnten, ist aus unserer Sicht eine Option, die es näher zu prüfen gilt und die hoffentlich auch in die Analyse aufgenommen wird.

Schlussendlich wird man wohl um eine Aufstockung von Personal nicht herumkommen, damit sich die Lage entspannen kann und die Fälle in angemessener Frist behandelt werden können.

Mit diesen Worten nimmt die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei Kenntnis von diesem Bericht und verbleibt mit dem Wunsch, der Staatsrat und auch die regionalen Zuständigen mögen die Situation verbessern wollen und seien bereit, dem Problem auf den Grund zu gehen.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (*VCG/MLG, SE*). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin seit rund 10 Jahren Beisitzerin im Friedensgericht Sense.

Der vorliegende Bericht gibt Auskunft darüber, was bereits gut funktioniert, aber auch, wo Verbesserungspotential herrscht. Dafür danke ich dem Staatsrat bestens. Der Bericht zeigt ebenfalls klar auf, dass eine Kantonalisierung der öffentlichen Beistandschaften viel mehr Nachteile hätte als Vorteile und damit kaum einen Mehrwert bringen würde. Darüber sind wir auch im Sensebezirk erleichtert, hatten wir doch erhebliche Bedenken, vor allem auch wegen der Sprache. Denn im Fall einer Kantonalisierung wären Sitzungen wohl alle in französischer Sprache abgehalten worden, was die Personalsuche für die deutschen Mandate erschwert hätte.

Was das Numerus-Klausus-System anbelangt, welches im Bericht angesprochen wird, so würde ich ein solches ganz klar ablehnen. Denn die Errichtung der Mandate hat sich nach der Bedürftigkeit der entsprechenden Menschen zu richten und nicht nach der Belastung der Beistände. Die Unterstützung von in Krise geratenen Personen hilft ja dann auch wieder, weitere Schulden oder notwendige und eventuell kostspielige Hilfeleistungen zu verhindern oder zu vermindern.

Nur noch etwas zu den Sozialdiensten: In meiner Arbeit als Beisitzerin stelle ich tatsächlich sehr grosse Unterschiede zwischen den Sozialdiensten fest. Es existiert anscheinend kein verbindlicher Berufsauftrag, wie weit die Sozialdienste ihren Klienten Unterstützung bieten sollen. Es gibt Gemeinden, deren Unterstützung sich praktisch auf die materielle Hilfe beschränkt. So kommt es zu einer Ungleichbehandlung der Klienten, aber auch zu einer ungleichen finanziellen Belastung der Gemeinden und deren Verbände. Und natürlich auch zu einem Mehraufwand für die Berufsbeistände und die Friedensgerichte als Folge davon.

Hinzu kommt der hohe Anteil an jungen Erwachsenen. Aus meiner Erfahrung muss ich sagen, dass in den letzten fünf Jahren die Zahl derjenigen jungen Erwachsenen auffallend zunimmt, welche sich schlicht und einfach ihrer persönlichen administrativen Aufgaben entledigen wollen. Sie wünschen sich einen Beistand, der für sie die ganze Büroarbeit übernimmt und ihre laufenden Einzahlungen erledigt. Wohlbemerkt: Ich rede nur von solchen, die mit ganz wenig Unterstützung fähig wären, das selber zu tun.

Werden solche junge Erwachsene dann aber vom Sozialdienst noch ans Friedensgericht verwiesen, habe ich dafür kaum Verständnis. Sie sehen, der direkte Einfluss der Sozialhilfestellen auf die Berufsbeistandschaften und die Friedensgerichte ist also nicht zu unterschätzen.

Was die Vorabklärungen anbelangt, so zielt der Vorschlag, Sozialarbeitende und Buchhaltungsfachpersonen einzustellen, in die richtige Richtung. Vergessen gehen sollte dabei aber nicht der Einbezug der amtierenden Beisitzerinnen und Beisitzer. Bereits heute werden diese Beisitzerstellen jeweils mit den gesuchten Profilen ausgeschrieben. Viele davon entsprechen somit bereits den verlangten Anforderungen oder könnten solche durch gezielte Weiterbildungen erlangen. Es wäre also durchaus sinnvoll, diesen Aspekt, gerade auch in Hinblick auf die vorhandenen finanziellen Ressourcen, zu klären.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission de justice et également assesseur à la Justice de paix de la Veveyse.

Mes préopinants ayant fait, de manière très bonne, l'état de ce rapport, je vais me contenter, vu le programme, d'aller directement à mes considérations un peu plus personnelles.

Il a été dit que sur le canton de Fribourg, une quantité de mesures sont prises, mais ce rapport nous amène quand même à constater qu'il y a une stabilisation qui se fait, ce qui est quand même une bonne amélioration par rapport à ce qu'on pouvait penser.



Je me permets tout de même d'interroger le Commissaire du Gouvernement et de poser les questions qui pourraient venir dans le cadre du rapport qui va suivre, Ecoplan. D'où viennent les signalements? C'est en effet ce qui est important: nous avons un grand nombre de signalements effectués par de plus en plus de personnes, notamment lorsque la police intervient dans un conflit familial. S'il y a des enfants au milieu, il y a un signalement qui peut amener des mesures et il y a aussi des signalements de la part des services sociaux. Dans ce sens-là, il serait intéressant de savoir le nombre de signalements faits par les services sociaux: en signalent-ils plus par rapport à d'autres services? M<sup>me</sup> de Weck disait que les services sociaux suppléaient les justices de paix, mais j'ai quand même l'impression que, lorsque nous avons des cas, c'est souvent l'inverse: les mesures que nous prenons suppléent certains services sociaux. Il y a des actes d'assistance administrative qui, à mon avis, pourraient être à la charge du service social, ce qui resterait dans sa mission. On essaie en effet trop souvent de passer en session de justice de paix pour mettre en place une mesure. Dans ce cadre-là, j'aimerais donc bien savoir plus précisément ce qu'il en est.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). J'interviens à titre personnel et déclare comme lien d'intérêt: je suis assessesseure à la Justice de paix de la Broye. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit mais je souhaiterais toutefois partager avec vous quelques points qui me tiennent à cœur.

Comme mes préopinants, je salue la qualité de ce rapport suite au postulat de la commission de justice et remercie la DSJ pour sa rédaction. Il permet de mieux rendre compte de la situation et du fonctionnement des offices de curatelles et des justices de paix dans le canton.

Comme le décrit le rapport, le nombre de curatelles ne cesse d'augmenter, mais plus lentement que dans les autres cantons et surtout plus lentement que ne croît la population fribourgeoise. C'est une réalité que l'on peut encore constater: de plus en plus de personnes se retrouvent sous mesures, alors que les critères pour instaurer ces mesures sont devenus plus restrictifs. Nous avons peut-être en mémoire ces "tutelles volontaires" que certaines personnes demandaient autrefois lorsqu'elles ne se sentaient plus en mesure de veiller à leurs intérêts. Aujourd'hui encore, des gens arrivent devant la Justice de paix en demandant ces tutelles volontaires qui, légalement, n'existent plus. Il s'agit alors de leur expliquer que le code civil fixe des critères précis à l'instauration d'une mesure, et il n'est pas rare que ces personnes soient aiguillées vers des services sociaux ou vers des associations de type Caritas lorsque cela est possible.

L'augmentation du nombre de personnes sous mesures peut probablement s'expliquer en fonction de plusieurs facteurs, souvent cumulatifs: on peut évoquer le vieillissement de la population avec pour corollaire l'apparition de maladies dégénératives, l'affaiblissement du noyau familial qui ne peut plus ou ne veut plus apporter le soutien nécessaire, une augmentation de l'individualisme, et surtout, ce qui m'interpelle régulièrement et devient inquiétant, l'apparition, chez de jeunes adultes surtout, d'une véritable incapacité, voire d'une "phobie" de l'administration. Dans ces cas-là, soit la famille au sens large n'est plus là, soit elle se refuse à assumer ce rôle afin de préserver la qualité du lien familial.

J'adhère aux conclusions du Conseil d'Etat en ce qui concerne la collaboration entre les offices de curatelles et les justices de paix. Cette collaboration doit être maintenue et favorisée dans le respect de l'indépendance de chacune des entités. La Justice de paix se doit absolument de rester indépendante dans son fonctionnement et dans l'instauration de mesures. Finalement, dans cette idée de collaboration, il est question d'équilibre, et cela convient aussi bien à l'analyse des points suivants.

Si les arguments contre une cantonalisation des offices des curatelles sont pertinents, il n'en reste pas moins que selon les régions, une structure intermédiaire, le district par exemple, pourrait offrir les avantages de la proximité et de bonnes synergies, sans les inconvénients de l'éloignement ou de la lourdeur d'une grande structure administrative. Équilibre à nouveau lorsqu'il s'agit d'exiger des curateurs un rapport et des comptes annuels; si la tâche génère un travail important, elle permet aussi de mieux suivre l'évolution d'une personne sous curatelle et de réagir rapidement s'il faut cesser la mesure, ou pire si le curateur n'effectue pas correctement à son mandat. Cela existe aussi malheureusement.

En conclusion, je dirai que ce rapport met en lumière un système de bonne qualité, toujours perfectible certes, qui manque parfois de moyens, mais qui s'efforce jour après jour de donner satisfaction, et qui s'occupe, ne l'oublions pas d'une population souvent fragilisée. Que celles et ceux qui y travaillent en soient ici remerciés.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je voudrais tout d'abord remercier les différent(e)s intervenant(e)s qui ont mis un éclairage extrêmement intéressant et positif sur le fonctionnement général de ces curatelles. Je me réjouis qu'on ait pu enfin traiter ce dossier, puisqu'il a été reporté, vu l'agenda important du Grand Conseil, à 4 reprises et il était temps qu'on puisse en débattre.

Je ne veux pas revenir sur le détail du rapport que vous avez toutes et tous lu avec attention. Je crois qu'il y avait une volonté de faire une comparaison des systèmes sous l'angle légal, mais aussi peut-être sous l'angle de la bonne compréhension du

fonctionnement de ces curatelles. Je crois qu'il y a quand même des indications et des informations fort intéressantes qui ont pu ressortir de ce rapport.

L'objet principal de ce postulat déposé par la Commission de justice, que je remercie, était finalement de déterminer le pourquoi du nombre si important de curatelles dans notre canton. Ce qu'on a constaté finalement, c'est qu'il est incontestable que le nombre de curatelles ordonnées dans le canton de Fribourg, pour 1000 adultes, est souvent supérieur à celui de la majorité des autres cantons. Mais cette situation n'est pas imputable au nouveau droit de la protection de l'adulte, elle existe depuis fort longtemps dans le canton de Fribourg. Les statistiques, en page 3 du rapport, le démontrent. Ce qu'il est peut-être réjouissant de constater, c'est que la progression est actuellement plutôt inférieure dans le canton de Fribourg par rapport à celle que l'on connaît dans d'autres cantons. Il y a progressivement une stabilisation qui intervient à ce titre. Il faudrait probablement faire une analyse sociologique et historique approfondie pour comprendre les raisons qui ont poussé à ce nombre très important de curatelles. Certaines hypothèses sont émises dans le rapport, notamment en page 4. Nous pouvons tout de même faire le constat - qui répond peut-être aussi à l'intervention du député Mesot - que souvent, si la Justice de paix confie des mandats aux services des curatelles, c'est qu'il y a eu des interventions, et celles-ci viennent quand même souvent des services sociaux. Donc, même si les communes reprochent parfois aux justices de paix de donner trop de mandats aux services des curatelles - qui sont une compétence communale -, dans la pratique, c'est en fait souvent une réponse à l'intervention des communes elles-mêmes, via leurs services sociaux. Ce rapport ne se contente pas de donner un instantané, mais il émet effectivement des hypothèses, des pistes possibles d'amélioration pour le futur. Il se fait aussi dans le respect de la répartition des tâches Etat-communes, parce que lorsqu'on rencontrera peut-être certaines difficultés, il serait trop facile de transmettre la "patate chaude" à l'autre interlocuteur. Mais là je crois qu'il faut maintenir les collaborations, qui sont plutôt efficaces, entre le canton et les communes, respectivement entre les justices de paix et les services des curatelles. Néanmoins, on émet certaines hypothèses - qui sont plutôt de la compétence d'intervention des communes -: on peut renforcer le bon fonctionnement de ces services officiels de curatelles, certainement par une meilleure collaboration sous l'angle intercommunal, également sous la forme de regroupements de ces services officiels des curatelles. On a parlé de l'exemple de la Broye tout à l'heure grâce à M<sup>me</sup> Cotting: effectivement, je pense que le district peut être à terme la bonne étape intermédiaire, recherchée par les communes, pour atteindre cette régionalisation avec les avantages de la proximité. La mise en commun des ressources garantirait peut-être aussi mieux les standards de qualité.

La création de pots communs intercommunaux peut également être une piste à ce sujet. M. le député Gaillard a posé la question du bilan de la mise en place du système des curatelles professionnalisé. A ma connaissance, il n'y a pas eu formellement de bilan effectué à ce jour, mais effectivement, les attentes, dans le nouveau système, sont un peu différentes que dans l'ancien, précisément avec peut-être une recherche de standards différents qui peuvent avoir également une influence sur la durée de traitement des dossiers et sur leurs coûts.

On évoque également dans le rapport l'utilité d'harmoniser les pratiques des justices de paix. C'est aussi une piste qui est en cours d'examen dans le cadre de ce fameux rapport confié à Ecoplan. Je ne peux pas encore donner de délai précis sur ce rapport, dans la mesure où Ecoplan doit le rendre tout d'abord à un comité de pilotage. Celui-ci doit ensuite donner ses recommandations au Conseil d'Etat lui-même, qui était le mandant. On ne peut donc pas brûler les étapes, mais je suis convaincu qu'il y a des pistes d'améliorations, le cas échéant, qui pourront être trouvées grâce aux analyses en cours. Je rappelle qu'il y a actuellement aussi une analyse en cours sur le SEJ - confiée d'ailleurs aussi à Ecoplan - qui pourrait peut-être déboucher sur certaines pistes d'améliorations.

Il ne faut toutefois pas oublier que la justice de paix est une autorité et le juge de paix est un président de première instance, il est donc dans une position différente que celle exercée par le curateur lui-même, qui reçoit un mandat précisément de la justice de paix. On peut alors naturellement espérer que la collaboration soit la meilleure possible entre l'autorité et le mandataire, mais évidemment, chacun est dans son rôle et on doit aussi garantir le bon fonctionnement et l'indépendance des justices de paix. Mais l'enquête démontre qu'à quelques exceptions près, la collaboration est plutôt bien ressentie entre les justices de paix et les curateurs.

La centralisation a été examinée: nous avons fait le bilan des avantages et des inconvénients et nous arrivons à la conclusion qu'elle n'est probablement pas la panacée par rapport à cette problématique. L'amélioration, en termes de fonctionnement, de standards de qualité et d'efficacité, est plus à rechercher probablement au niveau d'une régionalisation plutôt que d'une cantonalisation.

Voilà pour l'essentiel des commentaires que je pouvais faire par rapport au débat. Pour le reste, je renvoie encore une fois au rapport relativement détaillé. Le constat posé à la suite de l'intervention parlementaire de la Commission de justice est plutôt positif, avec des pistes d'améliorations qui sont, pour certaines, dans les mains du canton, mais qui sont avant tout une source de réflexion pour les communes sur leur fonctionnement et sur leur organisation dans le futur.

Avec ces considérations, je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Pétition 2020-GC-79

### Pétition - demande de réduction de la taxe des plaques de bateaux utilisés dans le cadre d'activités professionnelles

---

Rapporteur-e:	<b>Bapst Bernard</b> ( <i>UDC/SVP, GR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice</b>
Préavis de la commission:	<b>14.09.2020</b> ( <i>BGC décembre 2020, p. 4442</i> )
Dépôt:	<b>20.04.2020</b> ( <i>BGC, p. .</i> )

---

#### Prise en considération

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec l'objet que nous allons traiter.

La Commission des pétitions s'est réunie le 14 septembre dernier, afin de traiter la pétition demandant une réduction de l'imposition des bateaux utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle durant la pandémie de Covid-19. La pétition, formulée par l'Association des moniteurs de bateaux de Suisse romande (Amobateau), demande une diminution d'environ 50 % de la taxe des plaques de bateaux, utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle.

La Commission des pétitions relève que les écoles de navigation, considérées comme des établissements de formation, ont dû se conformer à l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Ordonnance 2 - Covid-19, du 19 mars 2020) qui, en son article 5, interdisait les activités présentiels dans les écoles, les hautes écoles et les autres établissements de formation. Cette interdiction a été levée par le Conseil fédéral le 6 juin 2020, date à laquelle les écoles de navigation ont pu reprendre leurs activités pour autant qu'elles aient élaboré et mis en œuvre un plan de protection. Consulté, l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) indique réaliser chaque année plus de 200 examens théoriques et plus de 300 examens pratiques du permis de conduire des bateaux. Il précise que la part cumulée des mois d'avril et mai représente 25 % pour les examens théoriques et 15 % pour les examens pratiques. L'OCN considère dès lors que le préjudice annuel subi par les écoles de navigation est réduit. Il estime par ailleurs que leurs activités se sont reportées sur le deuxième semestre, permettant ainsi de limiter leurs pertes. Dans le canton de Fribourg, nous avons environ une dizaine de bateaux immatriculés comme bateaux-école. Ces bateaux sont équipés en général de moteurs de 50 Ch pour 40 kWh. Cela représente un impôt annuel de 423 frs. La Commission rejoint également l'analyse de l'OCN et considère qu'il serait excessif, pour satisfaire la demande de l'association Amobateau, de modifier la loi sur l'imposition des bateaux. La Commission relève encore que de nombreux secteurs d'activités ont été impactés par la crise sanitaire, à laquelle les pouvoirs publics ont répondu par un ensemble de mesures de soutien à l'économie, notamment le versement d'indemnités en cas de RHT et le droit à une APG pour les indépendants. Des mesures dont les écoles de navigation ont également pu profiter. Il n'y a ainsi pas lieu, selon la Commission, d'accéder à la demande de l'association Amobateau.

La Commission, à l'unanimité de ses membres, invite le Grand Conseil à ne pas donner suite à la pétition demandant une réduction de l'imposition des bateaux utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle durant la pandémie de Covid-19.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Le Conseil d'Etat n'avait pas été formellement sollicité dans un premier temps, mais il a pu prendre connaissance de cette demande de réduction de la taxe des plaques de bateaux qui sont utilisés dans le cadre des activités professionnelles. Je vous informe que le Conseil d'Etat se rallie entièrement aux arguments développés par la Commission des pétitions, qui viennent d'être présentés par son président. Il propose aussi au Grand Conseil de ne pas y donner suite. On a pris connaissance en particulier de la détermination de l'Office de la circulation et de la navigation. Concrètement, le nombre d'exams pratiques et théoriques réalisés durant tout l'année 2020 est d'environ 20 % supérieur à ceux qui ont pu être organisés en 2019, ceci malgré un arrêt presque complet de la navigation. En réalité, les activités se sont reportées sur le deuxième semestre, comme cela vient d'être expliqué par le président de la Commission.

Pour ces raisons, je vous invite également à ne pas donner suite à cette pétition.

**Kaltenrieder André** (*PLR/FDP, LA*). Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions. L'Association des moniteurs de bateaux de Suisse romande relève qu'en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les cours pour examens théoriques et pratiques ont été suspendus pour une durée indéterminée. Aussi souhaiterait-elle bénéficier d'une réduction de l'imposition des bateaux utilisés par les instructeurs dans le cadre de leur activité professionnelle.

Ich danke unserem Kommissionsvizepräsidenten für sein Vorwort. Wir haben uns nicht abgesprochen, aber ich habe fast genau die gleichen Punkte aufgeschrieben. Ich werde nur noch das hervorheben, was mich wichtig dünkt.

Das Verbot wurde im Juli aufgehoben. Das ergab die Möglichkeit, die Aktivitäten auf die zweite Jahreshälfte auszurichten, sofern ein Schutzkonzept vorhanden war. Die Bootsführerprüfungen und die Lehrgänge erlebten einen Aufschwung. Die Menschen wollen zurück zur Natur und deshalb aufs Wasser.

Es werden jährlich mehr als 200 theoretische und mehr als 300 praktische Prüfungen durchgeführt. Der Anteil der Prüfungen für die Monate April und Mai zusammen ergibt 25 % für die theoretische Prüfung und 15 % für die praktische Prüfung. In Folge dieser Aussage kann man den jährlichen Verlust, den die Bootsfahrschule erleidet, als gering betrachten.

Von der Gesundheitskrise sind viele und verschiedene Wirtschaftszweige betroffen, auf welche die staatlichen Behörden mit einem Massnahmenpaket zur Unterstützung der Wirtschaft reagiert haben, namentlich mit der Kurzarbeitsentschädigung und dem Recht auf Erwerb ersatz für Selbständige. Von diesen Massnahmen haben auch die Bootsfahrschulen profitiert.

Pour les différentes raisons évoquées, le groupe PLR ne donnera pas suite à cette pétition.

**Ghielmini Krayenbühl Paola** (*VCG/MLG, SC*). Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche. Mon lien d'intérêts avec cet objet est uniquement le fait que je suis membre de la Commission des pétitions. Notre groupe a pris connaissance de la pétition de l'Association des moniteurs de bateaux de Suisse romande, qui demande une diminution sur la taxe des plaques de bateaux utilisés pour leurs activités professionnelles. Cette demande est justifiée par l'interruption de leurs activités imposée par l'Ordonnance fédérale Covid-19 de ce printemps. Notre groupe a aussi pris connaissance de la prise de position de la Commission des pétitions et s'y rallie à l'unanimité. En effet, bien que, comme beaucoup de secteurs économiques, les instructeurs de bateaux aient été impactés économiquement par l'arrêt de leurs activités, nous trouvons aussi excessif, comme dit dans le rapport de la Commission, de modifier la loi sur l'imposition des bateaux afin de permettre une taxation partielle. Nous considérons par contre important que les instructeurs puissent avoir facilement accès aux aides publiques via les APG et les RHT.

**Gaillard Bertrand** (*PDC/CVP, GR*). Je m'exprime pour le groupe démocrate-chrétien. Mes liens d'intérêts dans le cadre de cet objet: je suis membre de la Commission des pétitions.

Mes préopinants ont tout dit et je ne vais pas tout reprendre. Modifier une loi pour régler ce problème est de trop. Toutefois, nous recommandons quand même au Gouvernement de suivre l'évolution de la situation en activant, le cas échéant, un cas de rigueur.

Au vu des faits précités, le groupe PDC ne donnera pas suite à la pétition.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis également membre de la Commission des pétitions. Le cadre a été posé. Les moniteurs et formateurs de conduite de bateaux ont eu les mêmes soutiens que tous les formateurs: ils ont bénéficié de la RHT, de prêts Covid et des diverses décisions prises par ce Grand Conseil. Hormis tout ce qui a été dit précédemment, si on faisait un cas particulier de cette profession, on aurait à mon sens une inégalité de traitement avec un tas d'autres professionnels.

De manière plus générale, toutes les personnes qui subissent cette crise doivent pouvoir bénéficier d'un soutien économique. Tous ceux qui subissent dans leur santé physique ou morale doivent être soutenus de manière équivalente.

Aujourd'hui, des mesures sont nécessaires. Elles doivent être prises notamment pour éviter que les personnes ne soient pas soignées, que l'économie soit complètement bloquée. On ne peut pas prendre des mesures d'extension, dans la situation actuelle, en ne se préoccupant que de quelques liens d'intérêts. Il s'agit d'avoir une vision d'ensemble et globale.

Avec ces considérations, le groupe socialiste ne donnera pas suite à cette pétition.

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). Je remercie les rapporteurs de tous les groupes qui vont dans le même sens que la Commission.

> Au vote, le Grand Conseil décide de ne pas donner suite à cette pétition par 75 voix contre 2. Il y a 3 abstentions.

> Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP). *Total: 2.*

*Ont voté non:*

Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 75*

*Se sont abstenus:*

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP). *Total: 3.*

## Loi 2019-CE-239

### Loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation

Rapporteur-e:	<b>Marmier Bruno</b> (VCG/MLG, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Godel Georges, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>21.04.2020</b> (BGC décembre 2020, p. 4202)
Préavis de la commission:	<b>14.10.2020</b> (BGC décembre 2020, p. 4223)

#### Première lecture

I. Acte principal : Loi sur le guichet de cyberadministration de l'Etat du 02.11.2016 (LGCyb)

*Titre de l'acte (modifié)*

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Pour commencer, j'aimerais peut-être signaler qu'avant le titre de l'acte, il faudra ajouter "vu le message complémentaire du 22 septembre 2020", puisqu'il y a un premier message et un second. Je crois que les services de M. le Commissaire ont déjà signalé cela, mais c'est juste une remarque en préambule. Par rapport au titre de l'acte, il n'y a pas de remarque de la part de la Commission.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je confirme les propos du rapporteur de la Commission.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Préambule (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 1a (nouveau)*

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Cet article mentionne que les communes sont également concernées par la loi sur la cyberadministration. Il a été également précisé en Commission que les établissements autonomes, tels que l'OCN, l'HFR, l'ECAB, sont également soumis à cette loi.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 2 al. 1*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Intitulé de section après Art. 2 (nouveau)*

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). La Commission s'est inquiétée de savoir ce qu'il en était de l'accessibilité du guichet virtuel aux personnes malvoyantes, par exemple. Elle a appris avec satisfaction que le guichet virtuel est actuellement en phase de certification AA, qui assure que la plupart des personnes auront un accès correct à l'information. La Commission a également souhaité savoir si le guichet sera accessible à des navigateurs alternatifs et aux anciennes versions. Elle a pris note que le guichet est compatible avec les navigateurs les plus utilisés en Suisse (Apple, Android, Microsoft Edge, mais aussi Firefox ou Opera). Pour les anciennes versions, leur utilisation n'est pas recommandée, car leurs failles de sécurité sont connues et exploitées. Leur garantir un accès au guichet virtuel comporterait des risques.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 3a (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 4 al. 1 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 5 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 9a (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 9b (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Intitulé de section après Art. 9b*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Intitulé de section après Art. 12 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Intitulé de section après section 3*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 15 al. 1*

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Cet article concerne l'utilisation du numéro AVS dans le référentiel cantonal. La Commission a longuement débattu de cette question, notamment lors de sa quatrième séance. Elle a finalement largement accepté le principe et ceci pour trois raisons:

1. L'utilisation du numéro AVS permet une gestion efficace des services numériques de l'Etat.
2. L'utilisation du numéro AVS ne facilite qu'imperceptiblement les possibilités d'appareillement des données. En effet, les champs "nom, prénom et année de naissance" permettent déjà, s'ils sont contenus dans une même banque de données, d'identifier de manière univoque le 98 % des personnes. Par exemple, si cette banque de données tombe dans des mains peu recommandables. Donc, l'introduction du numéro AVS ne permet ou ne change la donne que pour 2 % des données. Par contre, elle permet une meilleure gestion pour l'administration.
3. Ce sont les mesures de sécurité prises qui sont déterminantes pour la protection des données. Dans ce contexte, c'est la qualité des fournisseurs qui fait la différence. Il convient avant tout de confier ces données à des prestataires de premier ordre.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Permettez-moi une précision, ou plutôt une information: au niveau fédéral, la révision relative au numéro AVS a été adoptée au vote final par 148 voix contre 44 et 2 abstentions au Conseil national, et par 39 voix contre 3 et 0 abstention au Conseil des Etats. Je viens de recevoir cette information de M. Peter Fischer, avec qui nous avons d'excellentes relations.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Dans le débat d'entrée en matière, j'avais évoqué la question de la lettre f, qui parle de données des métiers, et je ne comprends pas comment elle pourrait être appliquée compte tenu de la diversité des données dans ce domaine; je ne comprends pas non plus comment on pourra assurer un suivi.

**Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*). J'aimerais juste préciser que ce point n'a pas été soulevé en Commission

**Godel Georges, Directeur des finances**. Il est vrai que j'ai posé la question hier. J'avais prévu d'y répondre plus tard, mais je vous réponds volontiers maintenant en vous donnant quelques précisions.

Tout d'abord, le référentiel cantonal est un système qui contient les données de base des personnes physiques et des personnes morales. La liste des données concernées figure dans le projet de loi sur la cyber-administration, comme vous l'avez dit, à l'article 15 alinéa 1 pour les personnes physiques, et à l'article 16 alinéa 1 pour les personnes morales. Le référentiel cantonal est actuellement en construction. C'est un très grand projet, tant aux niveaux métiers qu'informatique, qui occupe les services de l'Etat déjà depuis un moment. Il va se poursuivre, selon mes informations, jusqu'en 2024. Et là, chaque secteur qui traite des données dispose de son propre registre, par exemple le registre fiscal, le registre financier, le registre des constructions, le registre de la santé, des poursuites, egov (guichet virtuel), etc. On ne peut pas envisager de fusionner tous les registres dans le référentiel, d'une part parce que cela serait trop compliqué sous l'angle des différents métiers de l'administration qui travaillent avec des outils différents, et d'autre part - et là c'est important - pour des raisons de protection des données: on n'a en effet pas besoin des mêmes données pour un registre fiscal que pour un registre de construction, par exemple. La loi exige donc la protection des données personnelles contre l'utilisation transverse, si l'on peut dire. On ne veut pas d'un *big brother* qui instaurerait la surveillance de chacune et chacun au travers des données détenues par l'Etat, et je peux en ce sens rassurer M. le député Schumacher, qui est intervenu hier à ce sujet. Par contre, le référentiel crée un socle commun pour tous les registres et permettra d'enregistrer une seule fois les données de base des personnes physiques et des personnes morales. D'une part, cela évitera les erreurs, et d'autre part, cela permettra aux citoyennes et citoyens de n'annoncer qu'à une seule place tous les changements qui les concernent (adresse, état civil). Par contre, pour relier ces données du référentiel au registre sectoriel, on a besoin des identificateurs sectoriels utilisés par ces métiers qui sont prévus à l'article 15 alinéa 1 h1.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 15a (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 15b (nouveau)*

**Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*). Cet article précise que l'autorité pour la transparence et la protection des données est consultée sur le choix des mesures organisationnelles et techniques à mettre en place pour protéger le numéro AVS.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 16 al. 1*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 16a (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 16b (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 17a (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Intitulé de section après Art. 17a (nouveau)*

**Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*). Cette nouvelle section "externalisation", avec plusieurs articles, traite précisément de l'externalisation des données. Il faut faire ici la distinction avec les données personnelles, dont l'externalisation est réglée dans les dispositions de la loi sur la protection des données. Ces dispositions sont donc traitées dans le chapitre suivant, qui concerne uniquement la loi sur la protection des données. Ce premier chapitre concerne donc les données non personnelles. Ces présentes dispositions ont été approuvées par la Commission sans amendement.

*Art. 17b (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 17c (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 17d (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 17e (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Intitulé de section après Art. 17e (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Intitulé de section après section 3b*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 20a (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 21 al. 1 (modifié), al. 2 (abrogé), al. 3 (abrogé), al. 4 (abrogé)*

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). C'est un des articles qui a été ajouté sur demande de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 21a (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

## II. Modifications accessoires: Loi sur la protection des données du 25.11.1994 (LPrD)

*Art. 3 al. 1*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 12b (nouveau)*

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Nous arrivons donc au morceau le plus important de cette loi, qui a suscité de nombreux débats et aussi des remarques de l'Autorité de la protection des données. La Commission était particulièrement réservée au début de ces travaux sur la question de l'externalisation des données personnelles. Petit à petit, elle s'est ralliée à la proposition, pour différentes raisons.

Comme le prévoit l'alinéa 2, les données ne pourront être externalisées que vers des pays garantissant un niveau équivalent de protection. Dans les faits, cela ne concerne aujourd'hui que les pays de l'Union européenne qui ont, soit dit en passant, une loi sur la protection des données plus restrictive que notre loi fédérale. Du point de vue de la Commission, il est important que le Commissaire explique les mécanismes de mise à jour de cette liste de pays destinataires, puisque actuellement, il n'y a que l'Union européenne. Mais théoriquement, il pourrait y en avoir d'autres et c'est aussi une des questions qui a été posée par les groupes hier en introduction.

Ensuite, la Commission partage l'argument que pour avoir un choix de fournisseurs suffisants, le marché suisse est trop restreint. Elle a entendu le Commissaire du Gouvernement qui a précisé qu'à chaque fois que cela est possible, le canton choisit un fournisseur suisse, le critère déterminant devant toutefois rester les compétences de ce fournisseur. C'est aussi cela qui garantit la sécurité des données.

La Commission a consulté à ce sujet l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC), qui a répondu de la manière suivante à notre question:

"Nous estimons qu'une obligation générale de stocker les données seulement en Suisse restreint inutilement le développement des prestations de l'administration publique. Certaines fonctionnalités et certains services seront de plus en plus souvent disponibles uniquement dans le nuage et les données ne seront pas toujours stockées en Suisse. Dans un bon nombre de cas, ce n'est pas le lieu de stockage des données qui est décisif, mais la disponibilité de l'application et, le cas échéant, la protection des accès assurée par des mesures techniques et organisationnelles".



La Commission a pris note de l'amendement du député Piller, qui avait déjà été déposé en Commission et qui avait été largement rejeté.

Voilà ce que je peux dire en l'état sur l'article 12b et qui concerne aussi les suivants, donc sur tout ce qui a trait à l'externalisation des données personnelles dans la loi sur la protection des données.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je ne vais pas ajouter grand-chose à ce qu'a dit le rapporteur de la Commission, je répondrai après la discussion sur l'amendement de M. le député Piller. Le rapporteur de la Commission m'a interpellé par rapport aux pays qui sont interdits - j'ai déjà répondu hier à M. le député Pasquier à ce propos. La Confédération met une liste à disposition sur son site internet, dont je peux vous donner le lien. J'ai examiné cette liste et l'ai imprimée en prévision des débats de ce matin. Selon ce document, 158 pays n'ont pas l'autorisation d'externaliser les données de la Suisse. La Confédération en autorise 44, la situation est très claire: les Etats-Unis, par exemple, ce n'est pas autorisé. Là, je fais un petit clin d'œil à M. le député Schumacher, avec lequel j'ai eu une longue conversation hier à l'issue de la séance. Vous avez toutes et tous entendu ses propos, que je comprends et respecte bien sûr, mais en parallèle, il m'a même convaincu qu'on devait se faire vacciner contre le coronavirus! Je me suis demandé ensuite comment je pourrais moi-même le convaincre. Et cette nuit, j'ai rêvé que j'avais réussi à le convaincre! Ce matin, je me suis dit que j'allais essayer de le convaincre, puisque lui m'a convaincu avec un vaccin qui viendrait des Etats-Unis. Si lui m'a convaincu, moi je lui demande de réfléchir et d'accepter d'externaliser les données dans des pays qui sont reconnus par la Suisse, mais pas aux Etats-Unis. Je ne sais pas si vous voyez le parallèle, Monsieur le député - je ne vous vois pas, je ne sais pas si vous êtes là ou pas -, mais je voulais vous faire ce petit clin d'œil quand même. Peut-être qu'avec ceci, j'arriverai à vous convaincre.

**Piller Benoît (PS/SP, SC).** Vous l'avez entendu, la loi sur la digitalisation a donné lieu à beaucoup de discussions et des points importants ont été débattus, sans aboutir à une unanimité sur les choix retenus. Un de ces points concerne l'externalisation des données, que ce soit pour le traitement ou le stockage de celles-ci. Comme mentionné dans le rapport complémentaire, l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPRD) souhaite que les données personnelles ne soient traitées qu'en Suisse. Je soutiens tout à fait cette demande. Pour rappel, les données non personnelles sont régies par la loi sur la cyber-administration que nous venons de traiter, alors que les données personnelles sont soumises à la loi sur la protection des données. C'est donc ces deux lois que nous modifions aujourd'hui.

Tout évolue très rapidement dans le monde de l'informatique et des télécommunications et, la semaine dernière, le Conseil Fédéral a publié un communiqué dans le cadre des décisions prises, pour présenter et définir ce qu'on appelle le *swiss cloud*. Le Conseil fédéral, qui souligne la nécessité d'un *swiss cloud*, précise: "Il était essentiel que le fournisseur de services en nuages soit majoritairement en mains suisses, qu'il ne soit pas économiquement dépendant de sociétés de groupes opérant dans d'autres pays et que les données soient traitées uniquement en Suisse". Cela, c'est le Conseil fédéral qui le demande. Nous avons vu aussi dernièrement, en octobre, comment Microsoft récoltait des données au moyen de sa suite Office 365 pour calculer des scores de productivité chez les employés en télétravail. Est-ce vraiment cela que nous souhaitons? Ce n'est donc pas pour rien que le 8 septembre dernier, dans le cadre de son examen annuel du bouclier de protection de données Suisse-Etats-Unis, et à la récente lumière de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, le préposé fédéral à la protection des données a supprimé les Etats-Unis. Il y avait la mention "niveau adéquat sous certaines conditions", vous l'avez dit Monsieur le Commissaire. Alors, si la Cour européenne le pense, si le préposé suisse à la protection des données le dit, si l'ATPRD le demande, je vois mal pourquoi l'administration fribourgeoise continuerait à confier ses données à des pays non conformes. Il faudra bien un jour accorder les violons.

Cet amendement a deux buts:

1. éviter que nos données personnelles soient manipulées hors de notre contrôle,
2. permettre à nos ingénieurs et à nos entreprises locales de se profiler dans le domaine de la cyber-administration.

Croire aujourd'hui que nos ingénieurs ne sont pas capables de traiter et de stocker nos données est une insulte envers nos hautes écoles et les personnes qu'elles forment.

Je vous demande donc de soutenir cet amendement qui ne concerne, je le rappelle, que les données personnelles.

**Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC).** En préambule, pour le collègue Schumacher, j'aimerais bien moi aussi, comme vous Monsieur le Conseiller d'Etat, le convaincre de refuser cet amendement et de voter finalement cette loi. Je pense que M. Schumacher est un peu comme moi: nous sommes des soixante-huitards, c'était l'époque où, au Collège St-Michel, on était tous plus ou moins gauchisants et, à ce moment-là, il y a eu l'affaire des fiches dans ce pays. Il suffisait de fumer un "havane", d'être membre du PS ou d'avoir fait un voyage à Moscou pour être fiché. J'ai envie de dire, cher collègue Schumacher, que vous avez viré à droite comme moi! Beaucoup m'ont dit que c'était une évolution saine. Moi, je pense par contre que la bonne évolution, cher collègue, c'est de reconnaître que le monde a changé. Il n'est plus ce qu'il était quand on l'a connu dans les années 70 à St-Michel et, dans ce cadre-là, je pense qu'on ose aussi aller de l'avant avec une certaine confiance.

Maintenant, on se trouve devant une loi qui va bien de l'avant, qui va très très bien de l'avant, mais cet amendement - et je vous le garantis - va détruire tout ce qu'on est en train de construire. Si vous acceptez l'amendement Piller, on repart à zéro. C'est aller droit dans le mur et c'est une erreur fondamentale. N'oubliez pas, Mesdames et Messieurs, que cette loi est importante pour la poursuite du développement digital de notre canton. Si le Grand Conseil accepte cet amendement, on deviendrait le premier canton suisse à mettre une telle restriction au niveau de l'externalisation des données en disant qu'on fait tout à l'interne. C'est purement théorique de faire tout à l'interne, ce n'est aujourd'hui plus possible. D'ailleurs, la loi prévoit qu'on peut autoriser l'externalisation uniquement dans des pays avec le même degré de protection. Comme cela a été dit, l'Union européenne en fait partie. Et là on trouve notre solution, c'est ce qui compte. Croire qu'on peut faire cela nous-mêmes, oui, mais à quels coûts? Ça ne sera tout simplement pas jouable. Il est donc important, à mon avis, de refuser très clairement cet amendement qui va torpiller complètement cette loi.

M. Piller a cité le Conseil fédéral, mais il a cité uniquement le passage du communiqué de presse qui l'intéressait, qui allait le mieux dans sa direction. Trois alinéas avant par contre, le Conseil fédéral dit encore autre chose: "La nécessité d'un *swiss cloud* sous la forme d'une infrastructure technique indépendante de droit public et comme facteur de succès pour la place économique suisse, n'est pas démontrée". "N'est pas démontrée", cela signifie "n'est pas souhaitée", "n'est pas nécessaire".

Par ailleurs, toujours dans le même communiqué, le paragraphe cité par M. Piller précise que c'est au cas où on devait décider de faire un *swiss cloud*. Or, on n'en est pas là. J'ai demandé l'avis du Service de la législation, qui a confirmé mon appréciation. Cette citation tirée d'un communiqué de presse du Conseil fédéral n'est dès lors pas opportune.

Mesdames et Messieurs, c'est pour nous le grand moment aujourd'hui de refuser cet amendement. Le groupe démocrate-chrétien le fera à l'unanimité, et j'espère que M. Schumacher aussi: avec vous-même, ce serait super. Pour ma part en tout cas, je vous recommande vivement de refuser cet amendement qui va torpiller cette loi, qui va la mettre à zéro.

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Nous parlons de choses complexes. Alors pour commencer, je ne vais pas essayer de convaincre de quoi que ce soit mon collègue Schumacher. Il est assez grand pour décider lui-même. Notre groupe, je l'ai dit avant l'entrée en matière, aurait tendance à soutenir cet amendement. On a bien compris que technologiquement, c'est difficile. Ce sont des choses compliquées, mais d'un autre côté, si on veut évoluer, le canton de Fribourg devrait donner un signal, et ce signal serait d'accepter cet amendement. Ce signal serait positif pour ce développement futur. Le député Piller l'a dit: si on veut avoir des ingénieurs, si on veut développer quelque chose, il faut que ces gens puissent travailler. Ce n'est pas en externalisant dans 44 pays où, je m'excuse, je ne sais pas quels contrôles sont faits pour la sécurité, qu'on va pouvoir développer des choses chez nous. On se rend bien compte, au sein du groupe UDC, qu'on ne pourra pas demain garder toutes ces données personnelles en Suisse. Il faut bien s'en rendre compte. Mais si on ne met pas un signal dans une loi pour dire qu'on veut faire et développer quelque chose chez nous, pourquoi porter de la richesse chez nous, créer des emplois chez nous? Pour ma part, c'est ce qui me fait dire que nous devons accepter l'amendement Piller.

**Flechtner Olivier (PS/SP, SE).** Je m'exprime à titre personnel. Pour mes liens d'intérêts, je suis toujours membre du Comité de pilotage de la Stratégie cantonale de Cybersanté et, pour l'objet concret, je mentionne aussi que je suis membre du comité de la Fédération suisse des patients Section romande.

Sur le fond, j'ai beaucoup de sympathie pour cet amendement. Si je commence ainsi, vous avez déjà compris qu'il y aura un "mais" qui va suivre. Je déclare donc aussi que je fais partie des membres de la Commission qui ont changé d'avis au cours des débats, comme M. le Rapporteur l'a expliqué.

Il est juste de dire que l'externalisation des données engendre des risques. Cela est toujours le cas. On peut imaginer plein de choses: un employé de l'entreprise, ayant accès aux données, qui les copie pour les transmettre à un concurrent, une faille dans le logiciel qui n'est pas corrigée de suite, ou dans le cas d'une externalisation à l'étranger, des structures, étatiques ou non, qui y auraient directement accès sans que la législation suisse ne soit applicable et sans que les autorités de poursuites pénales puissent intervenir. Cela dit, une interdiction catégorique de stocker quelles que données que ce soit à l'étranger n'est à mon avis - j'avoue que j'ai dû faire plusieurs pas pour y arriver - pas la bonne solution et ce pour diverses raisons:

1. Je suis d'avis que cette question devrait être réglée au niveau fédéral plutôt que d'instaurer des réglementations cantonales. En effet, la Confédération est en train d'évaluer la possibilité de créer la certification d'un *swiss cloud* plutôt que de créer un *swiss cloud* de droit public, et de légiférer sur la question. Il est logique que ce *swiss cloud*, ce nuage helvétique certifié, soit physiquement situé en Suisse. Cela dit, il n'existe pas encore. La phase de conception et l'étude de faisabilité sont prévues pour le premier semestre, ce qui signifie qu'il faut encore patienter pour le voir être créé.
2. Cela signifie ensuite qu'en attendant, il faudra mettre en place des solutions intérimaires, ce qui risque d'être compliqué et coûteux. Il faudra également adapter en conséquence les logiciels qui utilisent des services en nuages. Or, cela nécessite aussi, suivant le cas, l'accord du fournisseur de logiciels, que le canton devra obtenir rien que pour ces besoins.

3. Cela s'appliquerait encore davantage à une version intérimaire: la sécurité informatique ne dépend pas uniquement de l'endroit du stockage, mais aussi, si ce n'est surtout, des mesures de protection pour éviter l'accès physique ou virtuel au logiciel, avec ses failles potentielles, des mesures pour éviter un abus par le personnel et j'en passe. Outre la confidentialité des données, le terme de sécurité informatique intègre aussi la notion de la disponibilité des données, ainsi que de leur intégrité.
4. Une interdiction de stocker toutes les données à l'étranger empêcherait le canton d'utiliser tout service allant dans ce sens, au risque de précéder sa digitalisation. Je vous donne un exemple: mon employeur Swissmedic utilise des services à l'étranger pour gérer les données de personnel quant à leurs compétences; ces données sont transmises et stockées à l'étranger, car il ne s'agit pas de données sensibles. C'est alors justement les nouveaux articles 12c et suivants de la loi sur la protection des données qui sont déterminants: ils fixent les conditions pour une externalisation et pour garantir le respect des secrets particuliers. Le canton applique la méthode HERMES pour la gestion de ses projets informatiques et il doit donc, lors d'une externalisation, procéder à ce qu'on appelle une analyse des besoins de protection, *Schutzbedarfsanalyse* en allemand. Celle-ci peut résulter dans la conclusion qu'un type de données ne peut être externalisé ou du moins pas en dehors de la Suisse.

Ce qui me conforte dans ma position, c'est notamment la réponse de l'UPIC au courrier de la Commission. Celle-ci précise que la stratégie informatique de la Confédération prévoit déjà maintenant le recours au service en nuages. Le Conseil fédéral ne mentionne pas dans son rapport que l'externalisation sera uniquement possible en Suisse. D'ailleurs, certaines unités de l'administration fédérale, à l'instar de celle que j'ai mentionnée, ne pourraient pas ou plus proposer les services actuels sans faire recours à des services proposés à l'étranger. Or, il est clair que les données les plus sensibles ne pourront jamais être externalisées si l'analyse mentionnée mène à la conclusion que la protection ne pourra pas être garantie ou si les risques sont trop élevés. A l'inverse, si nous voulons donner aux cantons la possibilité d'aller de l'avant dans la digitalisation, nous ne devons alors pas le précéder dans ces efforts.

Finalement, l'UPIC précise elle-même que même un *swiss cloud* ne permettra pas à la fois de bénéficier des avantages des services en nuages et d'éviter les risques qui y sont liés. Il est ainsi important d'être conscient que la digitalisation engendre des risques spécifiques, de prévoir une législation qui contraint les services de confiner et de gérer au mieux les risques, et ce de manière ciblée.

En conclusion, le but de cette loi est de donner aux cantons les outils pour aller de l'avant dans ces efforts de digitalisation. Si je ne peux que soutenir le canton s'il s'investit pour trouver des solutions de stockage sur territoire suisse et pousser la Confédération à aller de l'avant dans le soutien d'un *swiss cloud*, et si je partage entièrement la volonté de protéger au mieux les données sensibles, je suis personnellement venu à la conclusion qu'une interdiction d'externalisation stricte et complète aurait au pire l'effet contraire.

**Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV).** J'ai été très flatté d'entendre mon nom prononcé à plusieurs reprises! Vous avez raison, Monsieur, cher collègue, le monde a changé. Effectivement, le monde a changé. Les choses qui se disposent sur l'échiquier politique mondial ne sont pas les mêmes que celles des années 80 ou des années 70. De grandes puissances avancent sur le terrain informatique, mais achètent également un peu partout dans le monde des terrains. Elles s'imposent. Ce sont ces puissances-là qui ont le *know-how* pour gérer l'informatique. Je n'ai pas fait cette petite remarque pour des propos gauchistes de n'importe quel fichier à cet égard. Oui, le monde a changé. Monsieur le Commissaire, vous avez parlé de médecine, je vais vous parler d'agriculture. Voilà, moi je suis agriculteur, j'ai des silos, que je veux entreposer à quelque part parce que je n'ai pas la place. Et comme je suis un pauvre agriculteur qui n'a pas grande idée, j'ai besoin de machines. Je loue alors un Weidemann, ou quelque chose comme ça, pour aller entreposer mes silos chez mon voisin - ça pourrait être M. Godel -, parce qu'il a une belle grange. Je ne possède donc pas le terrain sur lequel sont disposés les silos, je ne dispose pas des machines que j'utilise et je ne sais pas les utiliser. Mais je m'entends très bien avec mon collègue Godel et tout se passe bien. Passe une génération, un remaniement parcellaire, et j'ai tout à coup un changement de gouvernement sur ma parcelle. Entre deux, la firme qui fabrique le Weidemann me dit: "Ecoutez, les machines ont changé, il faudra peut-être qu'on adapte tout ça, il faudra faire d'autres contrats et on va vous mettre sous pression". Vous avez compris le sens de ce que je voulais dire: dans les situations de beau temps, on aura le contrôle, mais dans les situations de mauvais temps, on ne l'aura pas. C'est pour ça que je pense qu'il est nécessaire de ne pas externaliser ces données. Je suis aussi un chef d'entreprise et je m'entoure très fréquemment de spécialistes. Alors, si on me demande à moi: "Monsieur Schumacher, est-ce qu'on peut faire du *cloud* en Suisse?", eh bien je vais répondre que je ne sais pas. Par contre, je n'attends pas cette réponse d'un spécialiste. Le spécialiste n'est pas là pour me dire qu'on ne peut pas, il est là pour me dire comment on le fait. Et la Suisse, avec un nombre d'universités qui sont dans le quorum des meilleures du monde, est capable de faire ça, et doit le faire pour respecter et pour garantir aux générations futures une indépendance, parce que les données administratives et les données sensibles appartiennent à notre pays. Il n'y a aucune raison de les transmettre ailleurs.

Je vais arrêter là, ça me suffit. Vous aurez compris que je vais naturellement accepter cet amendement.

**Michellod Savio (PLR/FDP, VE).** Je ne vais pas répéter les propos de mes préopinants Dafflon et Flechtner, auxquels je me rallie totalement. Bien sûr que ce serait idéal de pouvoir stocker l'ensemble des données en Suisse et de pouvoir avoir une administration 4.0 entièrement basée dans notre pays. Seulement, cela a été dit et confirmé par les spécialistes de la Confédération, ça n'est pas possible aujourd'hui. Et pourtant nous devons avancer. Cela fait longtemps que l'on parle de Fribourg 4.0, ce n'est pas encore totalement une réalité aujourd'hui, et comme cela a été dit, en acceptant cet amendement, nous allons tout simplement couper les ailes au développement de la cyber-administration. Nous devons recommencer avec ce projet de loi sur la cyber-administration, ce qui serait vraiment dommage. La Commission à laquelle j'ai pu participer a été rassurée par les propos notamment du commissaire du Gouvernement ainsi que des spécialistes qui nous ont fait part de leur avis. En matière de protection des données, nous avons également pu obtenir des garanties et nous savons maintenant que pour le Gouvernement, la sécurité sera l'aspect essentiel et qu'il y attachera toute l'importance nécessaire. Nous-mêmes vivons aussi depuis quelques années le Parlement numérique, nous en bénéficions tous: il y a beaucoup d'avantages à pouvoir recevoir des documents rapidement sous forme électronique. Cela fonctionne bien et nous en sommes - je crois à une très large majorité - satisfaits. Nos citoyennes et citoyens, tout comme nos entreprises, ont aussi besoin d'avoir accès à des services administratifs numériques de qualité. Donnons-leur cette possibilité, en acceptant aujourd'hui cette loi et en refusant l'amendement de M. le député Piller.

**Piller Benoît (PS/SP, SC).** J'aimerais simplement réagir sur les propos de M. Dafflon: je ne vois pas pourquoi le Conseil fédéral se contredirait dans un même communiqué. J'ai lu une partie du communiqué du 11.12.2020, dont le titre - il faut aussi lire le titre Monsieur Dafflon - est: "Le Conseil fédéral entend renforcer la souveraineté en matière de données des services en nuage". Et il commence en disant: "Outre la nécessité d'un *swiss cloud* sous la forme d'une infrastructure de droit public..." etc. Vous pouvez lire ce communiqué. En plus, je remarque qu'il y a dans certaines interventions une jolie confusion entre l'utilisation d'un programme informatique qui a été développé en Chine, en Inde ou en Amérique, qui peut être plein de virus - mais ça, c'est égal -, et le stockage physique des données. Je vous rappelle qu'il y a des entreprises en Suisse qui font très bien ça et qui utilisent des grottes ou des caves à Gstaad ou en Valais pour stocker les données. Là, on peut fermer la porte et on peut garder les données chez nous!

**Marmier Bruno (VCG/MLG, SC).** J'ai entendu les propos des divers intervenants. Cette réflexion, qui s'est faite sur plusieurs mois au sein de la Commission, nous avons la lourde tâche de la faire en quelques minutes, aurais-je envie de dire. Comme je l'ai déjà mentionné, la Commission a connu cette réserve au début de ses travaux. Pourquoi est-elle finalement arrivée à la conclusion que l'externalisation devait être autorisée, avec la règle de la liste des pays validés par le préposé fédéral à la protection des données? Tout simplement parce que vouloir absolument stocker les données dans notre pays - ce qui est louable et compréhensible - donnerait une illusion de sécurité. Ce n'est pas le critère du pays qui est déterminant: on l'a dit, ça ne protège pas contre les failles de sécurité; ça ne protège pas contre la volonté de nuire de personnes ayant un accès plus avancé à ces données, même si normalement un système doit être conçu pour que personne ne puisse en utiliser la totalité; ça n'empêche pas qu'une société mal intentionnée utilise ces données à mauvais escient. J'ajouterais même que des pays qui ont fait l'expérience de choisir un système de chiffrement de cryptographie suisse, auprès de l'entreprise Crypto AG, ont constaté que la qualité suisse n'est pas forcément une garantie absolue contre tout. Autoriser l'externalisation, c'est donc permettre au Gouvernement cantonal de choisir les meilleurs fournisseurs où ils se trouvent, étant entendu qu'ils doivent être soumis à un cadre réglementaire strict, ce qui est le cas des pays qui figurent sur cette liste. Je l'ai dit hier, la Commission s'est ralliée à cette position, pas intuitivement, mais plutôt après avoir étudié le dossier à fond, écouté les différents intervenants et pris en compte justement la position de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération, qui est l'auteur du rapport que le député Piller cite et qui, à mon avis, dans ma compréhension, ne se contredit pas. Elle dit bel et bien qu'elle ne souhaite pas mettre sur pied un *swiss cloud* et que, dans ce contexte, l'externalisation des données est possible, même si chaque fois qu'on le peut, chaque fois que des produits sont disponibles uniquement sur ce territoire suisse, il faut y avoir recours.

Voilà pour les considérations qui ont été débattues dans la Commission.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Merci pour toutes ces interventions. Je vais évidemment essayer de vous rassurer.

Tout d'abord, d'une manière générale, j'ai bien entendu tous les *desiderata* de vouloir tout stocker en Suisse. Pour ma part, je serais heureux si on était capables de tout stocker en Suisse, comme le souhaite le député Kolly et évidemment l'auteur de l'amendement. Ce serait l'idéal et c'est ce que nous recherchons, mais ce n'est pas possible. A titre d'exemple, nous avons examiné les applications utilisées actuellement au SITEL: sur 30, 23 sont stockées en Suisse et 7 à l'étranger. Je peux évidemment vous les citer, mais dans tous les cas, cela démontre que ça fonctionne bien depuis de très nombreuses années.

J'en viens maintenant à l'amendement de M. Piller. Le député Piller évoque, à l'appui de son amendement, un communiqué de presse du Conseil fédéral du 11 décembre dernier. Je vais le citer et le commenter. Tout d'abord, ce rapport, qui a été rédigé par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération - l'UPIC -, avait pour mission d'analyser si la Suisse devait ou non construire un *swiss cloud* sous la forme d'une infrastructure de droit public indépendante. Ainsi, les conditions que cite le député Piller ne sont pas celles concernant l'externalisation en général, mais celles qu'il aurait fallu respecter dans l'hypothèse

de la construction d'une telle infrastructure. Dans ce cas-là, il semble effectivement logique d'aller jusqu'au bout de l'idée et de faire du *swiss made*. Néanmoins, le rapport dont il est question a expressément écarté cette solution, déclarant qu'elle était inopportune. Il n'y aura donc pas de *swiss cloud*, bien au contraire. Le Conseil fédéral indique qu'il va prochainement analyser la question de la participation de la Suisse au projet GAIA-X, qui vise à créer un *cloud* souverain, mais européen.

J'en reviens maintenant aux remarques de M. le député Schumacher. Je vais parler avec lui après cette séance: comme il sait que dans une année, je n'aurai en principe plus de boulot, je pense que je vais m'associer avec lui pour tenir un domaine agricole. Je pense qu'il connaît bien le métier. On devrait faire bon ménage, Monsieur le député! Vous avez parlé de légiférer par beau temps, mais nous, nous légiférons surtout par mauvais temps! C'est ça qui est important: il faut légiférer justement parce que nous ne voulons pas laisser de l'arbitraire à nos générations futures - comme je vous l'avais déjà dit hier et j'insiste -, mais au contraire leur offrir une administration qui a prévu les choses et les a réglementées clairement. Ensuite, vous avez fait part de vos craintes que certaines puissances étrangères, qui n'auraient pas les mêmes valeurs, nous imposent leurs propres règles. Ce ne sont pas ces pays-là que nous visons. Nous, nous visons les pays dont la législation est équivalente à la nôtre et qui partagent des valeurs communes aux nôtres. Il faut cesser de croire que la Suisse est toujours meilleure que les autres. Il faut toujours se remettre en question. Je crois que ce que je vous dis est important, et j'insiste sur la liste des pays où il est possible de faire du stockage et, encore une fois, sur les 158 pays où ce n'est pas autorisé par la Confédération, dont les Etats-Unis, comme cela a déjà été cité.

Maintenant, permettez-moi encore d'insister pour ne pas accepter cet amendement: une interdiction d'externaliser toute donnée en dehors de la Suisse serait totalement unique au plan national. J'ai appris que Genève avait encore, il y a quelques semaines, un règlement pour certaines données sensibles. Eh bien ils l'ont annulé, parce qu'ils se sont rendus compte que ce n'était pas possible. Cela ne figurait pas dans une loi, mais dans un règlement. Je vous le dis de manière transparente: l'entreprise actuellement la plus active et la plus compétitive dans la fourniture de services *cloud* pour les administrations publiques est allemande. Il s'agit de la société SAP, que tout le monde connaît. La Confédération elle-même ne cache pas qu'elle est un très gros client de SAP, comme le canton de Fribourg d'ailleurs. A la fin de l'année 2019, la Confédération a libéré un budget de 320 millions pour la modernisation des processus de soutien à l'administration fédérale: cela démontre simplement que c'est important, car notre pays n'a actuellement pas ce genre de capacités. De l'avis du Conseil fédéral, s'il fallait poursuivre l'exploitation des anciennes solutions SAP hors *cloud*, cela comporterait des risques considérables pour la Confédération: la maintenance du logiciel ne serait plus assurée, la numérisation ne pourrait pas être réalisée et la sécurité ne serait bien sûr pas assurée. Ce simple exemple illustre me semble-t-il assez bien la situation. En cas d'obligation de stockage en Suisse, le développement de la cyber-administration dans le canton, et donc le processus de modernisation de notre administration, subirait un sacré coup de frein que je n'ose même pas imaginer. Le canton de Fribourg se retrouverait bloqué dans l'aire de l'analogique, tandis que la Confédération et les autres cantons poursuivraient la transition numérique.

Je vous donne un autre exemple, s'il en faut encore pour vous convaincre: dans le domaine bancaire, très réglementé, l'externalisation de données soumises au secret bancaire est autorisée par l'autorité de surveillance des marchés financiers, la Finma. Comme administrateur de la BCF, je connais assez bien leurs exigences, qui sont impressionnantes. Eh bien, même eux l'autorisent! Dans sa circulaire en matière d'*outsourcing*, la FINMA déclare qu'un transfert à l'étranger est autorisé à condition que l'entreprise puisse expressément garantir elle-même sa société d'audit et que la FINMA puisse exercer et faire appliquer son droit de regard et d'examen. On trouve les mêmes principes dans le projet qui vous est soumis.

Selon le projet qui vous est proposé, l'externalisation est possible hors de Suisse, mais uniquement dans les pays - je le répète et je le martèle - dont la législation est équivalente à la nôtre. Concrètement, on pense ici aux pays d'Europe qui sont soumis au RGPD, la législation la plus stricte au monde en matière de protection des données.

Je vais terminer en vous disant que le stockage uniquement en Suisse, qu'on le veuille ou non, est globalement un leurre. Le *cloud*, ce n'est pas uniquement un espace de stockage, mais c'est aussi toute une série de services électroniques, souvent très sophistiqués. Prenez Teams, que tout le monde connaît et que tout le monde utilise depuis la pandémie: c'est une plateforme complète de services qui permet d'échanger de l'écrit, du son et de l'image. Mais il y a aussi plein de composants, avec des métadonnées, qui permettent à l'application de fonctionner. Sur ces données, certaines sont stockées en un lieu et d'autres dans un autre lieu. Mais elle ne sont pas toutes en Suisse, je peux vous l'assurer. Donc, on peut assurer que toutes les données seront stockées sur un territoire aussi grand que l'Europe, comme le prévoit notre projet, mais on ne peut pas assurer que toutes ces données seront stockées en Suisse. Concrètement, une interdiction d'externaliser les données hors de Suisse signifie renoncer au *cloud*, donc renoncer à plein de choses comme Teams, etc.

Je crois que j'ai suffisamment donné d'explications pour vous avoir convaincus, je l'espère, de renoncer à l'amendement de M. le député Piller.

> Au vote, la proposition du député Piller, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 52 voix contre 30. Il y a 11 abstentions.

> Adopté selon la version initiale.

*Ont voté oui:*

Piller Benoît (SC,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 30.*

*Ont voté non:*

Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP). *Total: 52.*

*Se sont abstenus:*

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP). *Total: 11.*

*Art. 12c (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 12d (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 12e (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 12f (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 18 al. 1 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 34a (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées.

#### IV. Clauses finales

> Adoptées

#### Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur le guichet de cyberadministration de l'Etat du 02.11.2016 (LGCyb)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires: Loi sur la protection des données du 25.11.1994 (LPrD)

*Art. 12b al. 4 (nouveau)*

**Flechtner Olivier (PS/SP, SE).** Je propose un amendement à l'article 12b de la loi sur la protection des données. Cette proposition fait suite aux discussions qu'on a eues. En effet, j'ai constaté qu'on parle de soucis, de craintes et, finalement, on parle de confiance. On parle de confiance dans ce qui est fait avec les données, on parle de confiance entre ce que l'administration fait et décide lors de l'externalisation. La proposition serait donc d'ajouter à l'article 12b un alinéa 4 nouveau: "Le Conseil d'Etat présente tous les deux ans un rapport à la CFG sur l'externalisation". Cela donne à la CFG la possibilité de prendre connaissance de l'état des externalisations qui ont été décidées et mises en œuvre par l'administration cantonale, et ainsi de créer la confiance et la transparence nécessaire et tout à fait appropriée.

**Marmier Bruno (VCG/MLG, SC).** Ce point a fait l'objet d'une question lors des débats de la Commission. Il avait été demandé de quelle manière le Grand Conseil serait informé, en évoquant la possibilité que la CFG pourrait être tenue au courant, sans que cette réponse conduise à formaliser la chose dans un amendement. Donc, la Commission n'a pas pris formellement position sur ce point.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Cette question avait été posée par un député en Commission. J'avais répondu que donner une information à la Commission des finances et de gestion ne posait pas de problème. Je ne vois pas où est le problème: pour moi, cela paraît évident d'être d'une transparence totale sur ce qui est externalisé ou pas. Le Conseil d'Etat ne s'est évidemment pas prononcé là-dessus. Mais à titre personnel, je ne vois aucun problème.

**Flechtner Olivier (PS/SP, SE).** Je le relis donc. Art. 12b al. 4 nouveau:

"Le Conseil d'Etat présente tous les deux ans un rapport à la CFG sur l'externalisation". Et je maintiens.

> Au vote, la proposition du député Flechtner, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 74 voix contre 12. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/

SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 74.*

*Ont voté non:*

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP). *Total: 12.*

*Se sont abstenus:*

Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 4.*

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Troisième lecture

*Art. 12b al. 4 (nouveau)*

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture, opposé au résultat de la première lecture, est accepté par 87 voix contre 3. Il y a 1 abstention.

> L'art. 12b est donc modifié selon le résultat de la deuxième lecture (selon la proposition du député Flechtner).

*Ont voté oui:*

Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 87.*



*Ont voté non:*

Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP). *Total: 3.*

*S'est abstenue:*

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG). *Total: 1.*

**Vote final**

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations, par 90 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 90.*

*Se sont abstenus:*

Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 3.*

**Décret 2020-DIAF-26****Octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland**

---

Rapporteur-e:	<b>Hänni-Fischer Bernadette</b> (PS/SP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>12.10.2020</b> (BGC décembre 2020, p. 4321)
Préavis de la commission:	<b>02.12.2020</b> (BGC décembre 2020, p. 4340)

---

**Entrée en matière**

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Le décret "subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland" que nous allons traiter maintenant concerne un projet résultant d'une longue collaboration entre plusieurs partenaires, soit différents protagonistes innovants de l'agriculture biologique dans le Seeland. Le marché des légumes est aujourd'hui très concurrentiel et sous haute pression, notamment des grands distributeurs. Afin de rester compétitifs, les producteurs de légumes sont obligés d'investir. Le projet "PRE Bio Gemüse Seeland" a pour but principal de générer de la plus-value pour le secteur maraîcher bio dans la région du Seeland. Les éléments clés en sont le développement durable, le tourisme et la compétence professionnelle. Les sous-projets en sont:

Die Unterprojekte sind:

Erstens: "Verein PRE F & G Seeland". Er ist zusammengesetzt aus Biogemüseproduzenten, Murten Tourismus und Landbauorganisationen. Er wird eine Projektorganisation beauftragen. Seine zwei wichtigsten Aufgaben sind:

A) Koordination: Im Rahmen des Projekts haben die Terraviva AG, eine bedeutende Produzentenorganisation, und Seeland Bio, eine einfache Gesellschaft von zwei Gemüsebaubetrieben, einen Koordinationsvertrag abgeschlossen. Ernte, Verpackung und Absatz sollen so koordiniert werden, dass beispielsweise nicht die ganze Produktion auf einmal auf den Markt gelangt. Die beiden Partner vermarkten zusammen 95 % des im Seeland produzierten Bio-Gemüses.

B) Gesamtmarketing: Für das gesamte Projekt soll eine gemeinsame und kohärente Linie verfolgt werden. Stichworte sind: Corporate Identity, Website, Newsletter, Mailings, Werbung usw.

Le deuxième sous-projet concerne le tourisme et les légumes bio. Il s'agit du développement d'un produit touristique afin de vendre une prestation, d'installer une *incoming* plateforme. Tout sera fait pour sensibiliser les clients, hommes et femmes, sur les thèmes des produits de proximité, du respect du climat, de la qualité et du bio, ainsi que pour former les producteurs dans les activités touristiques.

Le troisième est la plateforme B2B: c'est un centre de compétence pour la mise en place d'une offre de vente directe aux professionnels, comme la grande distribution, la gastronomie, le commerce de détail et autres, jusqu'au petit magasin à la ferme.

Le quatrième est une plateforme d'innovation: il s'agit dans le détail d'un centre de conseils, de formation et de recherche.

Fünftens: Bauten von Terraviva AG und Seeland Bio - beide Unternehmen planen je ein Gebäude. Das Projekt wurde unter substantieller Unterstützung durch die Direktion von Staatsrat Didier Castella auf die Beine gestellt, insbesondere durch die Herren Pascal Krayenbühl und Joël Bader, die auch zuständig sind für die Koordination mit dem Bundesamt für Landwirtschaft.

Es handelt sich schweizweit um ein einzigartiges Projekt und stellt zweifelsohne einen Mehrwert für die ganze Region dar, somit auch für den Kanton Freiburg, der sich als Leader in der Nahrungsmittelproduktion und Forschung profilieren will.

Das Projekt wurde von Kanton und Bund genehmigt und hat somit Anspruch auf Bundes- und Kantonsbeiträge.

En effet, sur la base de la législation fédérale sur l'agriculture, la Confédération peut octroyer des contributions pour de tels projets à condition que le canton s'engage au moins à raison de 80% du montant. Les investissements totaux concernant ce projet s'élèvent à 79 millions de francs, dont 48 millions sont subventionnables. Le subventionnement cantonal s'élève à 7 501 572 frs. Suite à une proposition de la Commission des finances et de gestion, qui a constaté qu'on avait déjà prévu un montant de 3 millions pour cette subvention, elle est composée de deux tranches: une première tranche de 4 501 572 frs pour laquelle est ouvert un crédit auprès de l'administration des finances d'une part, et une deuxième tranche de 3 millions de francs couverte par le crédit d'engagement ouvert par le décret du 13 octobre 2020 relatif au plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus dans le canton de Fribourg. La plupart de

la subvention sera utilisée pour les bâtiments évoqués alors que la subvention fédérale s'élève à un peu plus de 9 millions de francs.

Die Umsetzung des Projekts soll im Jahre 2021 starten, in sechs Jahren soll es selbsttragend sein.

Es wird zu einem Zeitpunkt starten, zu dem das Bewusstsein der Bevölkerung für gesunde, ökologische und nachhaltige Nahrung stark zugenommen hat. Sichtbar wurde das im Frühling, als wir vom Covid-19-Virus überrascht und die Bio-Verkaufsstätten förmlich überrannt worden sind.

Die parlamentarische Kommission hat sich am 2. Dezember getroffen. An der Kommissionssitzung nahmen im Vorfeld der eigentlichen Debatte auch vier Eingeladene teil: Herr Fritz Burkhalter, Präsident des Vereins, Herr Rolf Etter, Biogemüma, Vizepräsident, Herr Stéphane Moret, Direktor von Murten Tourismus und Herr Kurt Zimmermann, Bio Freiburg.

Zusammen mit Staatsrat Castella und den beiden bereits genannten Mitarbeitern wurden wir mit dem Projekt dank einer gut verständlichen Präsentation vertraut gemacht. Ihnen allen gebührt grosser Dank.

Un grand merci aussi à notre secrétaire parlementaire, M. Alain Renevey, qui a rédigé sans aucun problème le procès-verbal de la séance où l'on parlait presqu'exclusivement l'allemand.

Das gesamte Projekt will dazu beitragen, dass der Gemüsebau, namentlich der biologische Gemüsebau, noch stärker als Markenzeichen des Seelands wahrgenommen wird. Die biologische Landwirtschaft, die Bioknospen, sind unwiderruflich auf dem Vormarsch.

La Commission a été convaincue par le projet en question, qui se situe notamment aussi dans la stratégie agroalimentaire du canton de Fribourg, et l'a approuvé à l'unanimité. Elle vous invite à en faire de même.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Regionales Entwicklungsprojekt, Biogemüse Seeland, ist ein ganz schönes Projekt für die Landwirtschaft, für den Tourismus, für die Region Seeland, für unseren Kanton.

Il est porté notamment par des acteurs extrêmement dynamiques et une région tout aussi dynamique. Il s'inscrit par ailleurs tout à fait dans la politique agricole fribourgeoise qui vise à augmenter la plus-value de la production agricole et à positionner notre canton comme leader dans la branche agroalimentaire.

Ma Direction s'engage effectivement activement aux côtés des autres acteurs agroalimentaires pour développer des filières de production à même de garantir des revenus intéressants pour les agriculteurs, les agricultrices et les transformateurs.

La demande des consommateurs en produits issus de la production biologique est en forte hausse ces dernières années et va continuer à croître. Les maraîchers bio du Seeland sont prêts à répondre à cette demande dans une perspective de durabilité en préservant les ressources et en misant sur la proximité. Ils ont uni leurs forces et se sont fédérés au sein d'une association "Verein PRE F&G Seeland" pour développer ce projet régional, et nous ne pouvons que les en féliciter.

C'est le premier projet de développement régional fribourgeois qui a franchi autant d'étapes. En effet, le projet de développement régional "Bio Gemüse Seeland", que nous vous proposons de soutenir aujourd'hui, allie à la fois la production, le conditionnement et la vente des légumes bio, mais aussi la formation, le conseil, ainsi qu'une offre touristique régionale. Le projet de développement régional s'articule autour d'une identité très forte: le Seeland, jardin de la Suisse. Il comprend notamment deux constructions pour le stockage et le conditionnement des légumes, ainsi que le développement d'une offre touristique liée à la production maraîchère qui permettra notamment de sensibiliser la population aux produits de proximité, au respect du climat, et d'apporter de la valeur ajoutée à la région. Il comprend encore une plateforme de vente directe - "B2B" - aux grands distributeurs, aux commerces de détails, à la restauration, aux écoles et aux institutions. Cette plateforme offre de nouvelles perspectives à l'ensemble de l'agriculture biologique fribourgeoise en ouvrant de nouveaux canaux de vente.

Enfin, ce projet offre également un centre de conseil et de formation pour les producteurs. Ce centre de compétences - InnoPlattform-Bio -, implanté à Kerzers, bénéficiera de la collaboration des porteurs du projet, de Grangeneuve et de la Direction bernoise de la formation agricole. Enfin, il inclut également un marketing global: *corporate identity*, site internet, promotion, etc.

Vous le constatez, ce que nous vous proposons aujourd'hui est le fruit d'une réflexion aboutie, qui a été très loin. Vous avez pu le lire, le coût global du projet s'élève à un peu plus de 79 millions de francs, dont pas moins de 60 millions de francs pour la construction des nouvelles infrastructures. C'est un investissement qui permettra de soutenir la consommation à l'heure d'une crise économique qui malheureusement est appelée à durer. Je tiens enfin à préciser que ce développement n'entre pas en concurrence avec la production conventionnelle de légumes. Il n'y a en effet pas de distorsion de la concurrence car d'une part, il n'y a pas de soutien de la culture proprement dite, et d'autre part, rien n'empêche le secteur conventionnel de développer son propre projet de développement régional.

En conclusion, nous pouvons affirmer que le projet "Bio Gemüse Seeland" est un projet porteur d'avenir pour toute une région, pour l'agriculture fribourgeoise, pour le tourisme fribourgeois, pour l'économie fribourgeoise, dans une approche durable, respectueuse de la nature, une production alimentaire saine et durable.

Comme M<sup>me</sup> la Rapporteuse, j'aimerais remercier le chef de Service et le chef de secteur du Service de l'agriculture, qui ont largement contribué à ce succès. J'aimerais aussi féliciter les porteurs du projet, les privés, qui ont proposé ce projet. Enfin, je remercie la Commission pour le débat constructif et le soutien à ce projet d'importance cantonale.

**Brodard Claude** (*PLR/FDP, SC*). Je vous confirme que la Commission des finances et de gestion a examiné ce décret le 2 décembre 2020. Les membres de la Commission des finances et de gestion estiment aussi qu'il s'agit d'un très beau projet de développement régional. L'étendu du projet et sa transversalité sont très appréciés par les membres de la Commission des finances et de gestion. Son financement est également très intelligent.

Cet investissement s'inscrit très bien dans nos ambitions de devenir leader dans le secteur agroalimentaire. Il va dans le sens du développement durable. La Commission des finances et de gestion préavise favorablement la dépense totale de 7 501 572 frs.

Conformément à ce qui a été dit par M<sup>me</sup> la Rapporteuse, il y a une toute petite modification au niveau de l'article 2 puisque le nouveau crédit d'engagement est de 4 501 000, et le solde des 3 millions a été financé grâce au décret du plan de relance.

**Schneuwly André** (*VCG/MLG, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün. Wir werden dem angepassten Dekret einstimmig zustimmen.

Ich beginne mit einer kritischen Bemerkung respektive mit einer Frage: Warum hat der Staatsrat im Dekret den gesamten Betrag von 7 Millionen Franken vorgesehen? Dies hat uns erstaunt und irritiert. Dem Betrag von 3 Millionen Franken hat der Grosse Rat ja mit dem Dekret vom 13. Oktober für den Wiederankurbelungsplan bereits zugestimmt. Welches sind die Gründe für dieses Vorgehen? Gerne hätten wir hier eine Antwort.

Jetzt die positive Seite: Mit Freude haben wir von diesem Projekt Kenntnis genommen. Da wurde uns ein interessantes und komplexes Projekt unterbreitet. Sechs Partner arbeiten in diesem Projekt zusammen. Der Bund und der Kanton mit den rechtlichen Grundlagen sind zusätzlich auch mit von der Partie. Das Hauptziel des PER, Schaffen eines Mehrwertes des Sektors des biologischen Gemüseanbaus im Seeland, wird erreicht. Bereichernd finden wir auch, dass der Tourismus einbezogen wird.

Die einzelnen Entwicklungsschritte sind nachvollziehbar mit den Vorabklärungen, Grundlagenetappen und der Umsetzung mit den zeitlichen Dimensionen, auch die finanzielle Aufteilung ist transparent. Die Nachhaltigkeit ist gewährt auf wirtschaftlicher, ökologischer und sozialer Ebene.

Zirka 40 neue Arbeitsplätze sollen entstehen, mit verschiedenen Ausbildungen im kaufmännischen Bereich, in der IT-Branche, in der Entwicklung, in der Logistik. Auch sollen Ausbildungsplätze angeboten werden - ein zukunftsorientierter Betrieb.

Die Produkte sollen elektrisch transportiert werden. Mit Bedauern haben wir davon Kenntnis genommen, dass die Zusammenarbeit mit der SBB aus fahrplantechnischen Gründen nicht möglich ist. Wie sieht es mit den Gebinden, den Abpackungen aus? Wir hoffen, dass - wie bereits teilweise realisiert - das Abpacken mit Plastik ein Ende findet und Alternativen gefunden werden.

Wir wünschen dem Verein viel Freude und Glück für die Umsetzung des Projektes. Nehmt doch weitere Betriebe aus der Region aus dem Kanton mit ins Boot für die Umsetzung. Der Seebezirk als wichtiges Gemüseland der Schweiz erhält eine neue Perspektive mit einem modernen Verteilbetrieb in Verbindung mit dem Tourismus.

**Schwaller-Merkle Esther** (*PDC/CVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Partei und als Mitglied der parlamentarischen Kommission.

Actuellement, 20% des légumes bio suisses sont produits au Seeland. Le projet de développement régional vise à générer de la plus-value pour l'agriculture en créant des interactions avec d'autres secteurs économiques.

Ein Projekt zur regionalen Entwicklung PRE kann von verschiedenen Akteuren lanciert werden. Auch der konventionelle Gemüseanbau Seeland könnte sich zu einem PRE zusammenschliessen und somit im Sinne des Landwirtschaftsgesetzes von Kantons- und Bundesgeldern profitieren. Das Erarbeiten eines PRE ist aber sehr umfangreich und erweist sich nicht für alle Produzenten als gleich wichtig.

Heute geht es um einen Verpflichtungskredit in der Höhe von 7,5 Millionen Franken für die Subventionierung des regionalen Entwicklungsprojekts Bio Gemüse Seeland.

L'association "Verein PRE F&G Seeland" est composée de maraîchers bio, de Morat tourisme et de groupements de producteurs. Le but principal à atteindre est que les producteurs, dans notre cas les maraîchers bio, produisent et vendent leurs produits eux-mêmes, sans le commerce intermédiaire.

Um dieses Ziel zu erreichen, basiert das Projekt, wie bereits gesagt, auf den vier Pfeilern Gesamtmarketing, Bio-Gemüse-Tourismus, B2B-Plattform und Innovations-Plattform.

PRE Biogemüse Seeland ist ein sehr interessantes Projekt. Es erlaubt den Biolandwirten, zu produzieren und ihre Ware ohne Zwischenhandel direkt zu vermarkten. Die Kosten des Zwischenhandels gehen wiederum an den Produzenten zurück und ermöglichen ihm, einen höheren Preis für sein Grundnahrungsprodukt zu erwirtschaften. Zudem ermöglicht es eine bessere Wertschätzung und Positionierung der Biogemüseproduktion im Kanton Freiburg und in der Region Seeland.

In meinen Augen müssten noch vermehrt PRE gegründet werden, um der Landwirtschaft und den Produzenten einen gerechten Preis für ihre Produkte zu ermöglichen. Die aktuellen Vermarktungskreisläufe sind für Produzenten alles andere als vorteilhaft. Der Landwirtschaft werden täglich neue Auflagen, Vorschriften und Verbote auferlegt, welche sich kaum in einem höheren Preis für ihre Produkte widerspiegeln. Der Zwischenhandel ist davon kaum betroffen. Aus diesen Gründen müsste nicht nur die Produktion, sondern auch die Vermarktung in den Händen der Produzenten sein.

Zur Unterstützung dieses visionären Projektes bedarf es nun aber der Annahme eines Verpflichtungskredites von 7,5 Millionen Franken beziehungsweise noch 4,5 Millionen Franken, da sich 3 Millionen Franken bereits im Wiederankurbelungsplan befinden.

Le groupe démocrate-chrétien soutient à l'unanimité ce crédit d'engagement et je vous invite vivement à soutenir le décret proposé.

**Herren-Rutschi Rudolf** (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen: Ich war Kommissionsmitglied und bin auch produktionsmittelproduzierender Landwirt.

Das hier traktandierete regionale Entwicklungsprojekt ist schweizweit einzigartig und zukunftssträftig, da sowohl der Bioanteil als auch der gesamte Gemüsemarkt stetig wachsen. Es erfüllt sämtliche geforderte Bedingungen von Bund und Kanton und dessen Unterstützung ist wohl unumstritten.

Es geht hier aber nicht nur um den Biolandbau oder um das Seeland. Nein, es geht hier primär um die Nahrungsmittelproduktion, die Nahrungsmittelversorgung aus unserer Region, es geht um den Gemüsemarkt der Schweiz. Es geht hier um die Nutzung der fruchtbaren Böden mit dem unerschöpflich vorhandenen Wasser aus den Juraseen. Es geht um den nachhaltigen Anbau von Gemüsekulturen mit bestehendem Knowhow, um kurze Transportwege, die Verarbeitung vor Ort sowie die professionelle Belieferung der grossen Player im Detailhandel. Weiter sollen mit einer Business-Plattform Kunden wie Gastronomie, Schulküchen sowie Läden bedient werden können. Wie Sie in der Botschaft lesen konnten, soll auch die Beratungstätigkeit um den Gemüsebau optimiert werden.

Wenn nun mit touristischen Angeboten die Konsumenten gleich vor Ort durch die Gemüsefelder und Produktionshallen geführt werden und somit von wahren Fachleuten mit Fakten versorgt werden und mit den Herausforderungen der modernen Gemüseproduktion in Kontakt kommen, dann wird dies wohl ein guter Anstoss sein, um deren Kaufverhalten zu verändern. Mit der Zeit wird das Bewusstsein steigen, warum gesunde, einheimische Nahrungsmittel auch ihren Preis haben.

Also, warum nicht mit diesem Beitrag die Wertschöpfung, die Arbeitsplätze und das Steuersubstrat im Kanton behalten?

Persönlich hoffe ich, dass weitere so professionell aufgestellte PRE-Projekte eingereicht werden. Denn wie anfangs schon erwähnt, es geht hier primär um unsere Grundversorgung mit regionalen Lebensmitteln und um den Erhalt von Marktanteilen lokaler Produzenten, egal in welcher Produktionsrichtung oder Region unseres Kantons tätig. Unsere Landwirte sind professionell ausgebildet, handeln im eigenen Interesse nachhaltig und sind stets bemüht, das vom Konsumenten geforderte Marktangebot in bester Qualität bereitzustellen.

Die Grossratsfraktion der Schweizerischen Volkspartei wird den Antrag des Staatsrates unterstützen und dieses Dekret einstimmig genehmigen.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (*PS/SP, SE*). Der Gemüsemarkt, besonders jener des Biogemüses, wächst rapide und eine Weiterentwicklung dieses Marktes, vor allem im Seeland, welches mit einem Anteil von 22 % des Schweizer Marktes einen wichtigen Platz einnimmt, ist notwendig.

Umso begrüssenswerter ist die Initiative der Seeländer Bio-Gemüsebauern, ein Projekt zur Regionalen Entwicklung zusammen mit Murten-Tourismus zu erarbeiten. Dies bedeutet einen grossen Mehrwert für die Freiburger Landwirtschaft. Die Bio-Gemüsebauern wollen in verschiedenen Bereichen vermehrt vernetzt arbeiten, wie zum Beispiel im Marketing, in der Produktion und in der Koordination. Auch sollen die Infrastrukturen an zwei Standorten optimiert werden.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei stimmt dem vorliegenden Dekret in der Höhe von 4,5 Millionen Franken einstimmig zu, auch damit die Bundessubventionen von 9,4 Millionen Franken ins Seeland fliessen.

Einen wunden Punkt wollen ich und die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei trotzdem noch ansprechen: Was sind die Anstellungsbedingungen der Arbeitnehmenden sowie der Erntehelfer? Wir appellieren sehr stark an Sie, Herr Staatsrat Castella, die Arbeitsbedingungen zu überprüfen und sich für Gesamtarbeitsverträge einzusetzen sowie menschliche Arbeitsbedingungen für die Erntehelfer und die anderen Arbeitnehmenden zu schaffen.

Gemüse anzubauen, zu ernten, zu verarbeiten ist Knochenarbeit, welche bei jedem Wetter und meistens auch unter Zeitdruck ausgeübt werden muss. Deshalb verdienen alle Mitarbeiterinnen und Erntehelfer eine faire Entlohnung und gerechte Arbeitsbedingungen.

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye. J'exploite ma ferme en association avec mon fils sous le label de Bio Suisse. Si je salue ce projet régional de développement, c'est aussi le président de l'UPF qui parle.

Nous sommes très contents de voir ce premier projet sortir et nous être présenté aujourd'hui. Cela incitera peut-être d'autres milieux à trouver des projets, peut-être également à plus haute altitude.

Beaucoup a déjà été dit, et je veux par conséquent me concentrer sur deux points. Tout d'abord, le lien avec le tourisme. Vous le savez, durant la dernière législature, l'UPF, Bio Fribourg et la DIAF ont signé conjointement un papier, une convention pour promouvoir la production bio aussi dans notre canton, un canton qui était bien en retard par rapport au reste de la Suisse. Le constat que l'on peut faire est qu'en Suisse comme à Fribourg, la production bio est en constante augmentation. Cela nous réjouit. Par contre, sur le marché, nous avons des débouchés qui parfois traînent un peu. Je trouve donc que les synergies avec le tourisme permettront de ramener les consommateurs plus proches de cette manière de produire, plus proches de la nature et de les rendre plus respectueux de la protection de nos ressources.

Nous pourrions grâce à cela amener des gens proches de la production bio, la faire mieux connaître et peut-être aussi changer leur comportement une fois devant l'étalage, lorsqu'ils ont le choix entre les différents modes de production des produits qui leur sont présentés. Ils comprendront peut-être mieux et seront peut-être incités à acheter plus de bio. Ce n'est peut-être pas le cas pour les légumes, mais on a d'autres créneaux comme le lait et la viande, qu'on n'arrive pas à écouler entièrement sous le label bio. Ce matin, j'ai dû amener une vache à l'abattoir: je sais déjà qu'elle ne sera pas commercialisée sous le label bio, même si elle est d'une très bonne qualité. Il y a un manque de débouchés dans ce secteur-là. J'ai cette opportunité de présenter ce mode de production vis-à-vis du grand public. J'attends un bon retour du comportement de nos consommateurs pour effectivement amener aussi une plus-value, recherchée pour nos agriculteurs suisses et fribourgeois. Nous sommes un grand fournisseur de légumes bio pour tout le marché suisse. Vous avez également noté que les deux unités nouvellement créées vont fournir avant tout les deux grands distributeurs oranges.

Le deuxième aspect que je souhaite encore mettre en avant - et je promets là aussi un grand avantage pour nos producteurs bio du Seeland, mais aussi pour le reste de la Suisse -, c'est l'InnoPlattform. Aujourd'hui, nous avons les centres de production et de formation des légumes qui sont très forts à Ins et aussi accompagnés par notre Institut de Grangeneuve. Cette InnoPlattform doit rassembler toutes ces connaissances et aider à développer de nouveaux modes de production pour bien répondre à des défis parfois élevés dans la production biologique. Je salue que cet aspect ait pu être intégré dans ce projet.

Vous l'avez constaté, moi-même et mon organisation faîtière, nous soutenons pleinement ce projet. Je vous invite bien sûr à soutenir ce crédit en faveur de nos collègues producteurs bio dans les maraîchages, et surtout aussi pour donner un bon signe à la production fribourgeoise et donner du courage à d'autres collègues de se lancer dans ce mode de production.

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC).** Je vais faire un petit peu le "Pierre noir" aujourd'hui: j'interviens à titre personnel.

Pour celles et ceux qui connaissent un peu l'histoire, depuis la deuxième correction des eaux du Jura, les grands marais ont servi de potager intensif pour la production de légumes, répondant aux inévitables critères de sélection des grandes surfaces. Voilà, mais avec la quantité d'engrais qui a été déversée, je me pose la question - en non connaisseur - de la qualité du terreau et serais curieux de savoir ce qu'il en est. Je ne vais bien entendu pas faire le procès ici de ce qui a été. Je ne sais pas si ce projet bénéfique apparaît comme un acte de bonne conscience allant dans le sens du vent bio qui souffle actuellement, mais il est impératif de le soutenir en n'étant pas dupe du passé. Je dirais qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

**Schwander Susanne (PLR/FDP, LA).** Ich äussere mich im Namen der Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei und habe keine persönlichen Interessen zu vermelden, ausser, dass ich Mitglied der vorberatenden Kommission war.

Heute dürfen wir über das erste Projekt Regionaler Entwicklung (PRE-Projekt) des Kantons Freiburg abstimmen. Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei steht einstimmig hinter diesem grossen, zukunftsgerichteten und wichtigen Projekt. Alle Personen, welche sich im Seebezirk für dieses Projekt verantwortlich zeigen, sind mir persönlich bekannt. Ich weiss deshalb: Sie sind Passionierte des Bio-Gemüsebaus und des Tourismus. Alle arbeiten hochprofessionell, mit hoher

Motivation und mit riesiger Passion. Gerade in diesem ausgehenden Covid-Jahr ist es ein Lichtblick, dass Unternehmer und die Touristikbranche an die Zukunft glauben und sich gemeinsam für die Entwicklung dieses Sektors stark machen.

Wir sprechen heute über eine kantonale Investition von rund 7,5 Millionen Franken, eine Bundesunterstützung von rund 9,3 Millionen Franken. Was daneben aber sehr ins Gewicht fällt, sind die rund 60 Millionen Franken, welche von den Bio-Produzenten und ihren Partnern selber investiert werden. Nur dank dem Eingehen dieses grossen Risikos - denn hier wird eigenes Geld investiert -, dieser Überzeugung ins Unternehmertum, können rund 200 neue Stellen geschaffen werden. Das ist echte Wertschöpfung, meine Damen und Herren.

Wenn ich im Zweifel bin, ob die Millionen in die blueFACTORY oder ins SICHH richtig investiert sind - denn dort gibt es leider keine privaten Investoren, welche die Projekte zu einem grossen Teil mitfinanzieren -, dann bin ich hier Feuer und Flamme für das PRE Bio Gemüse Seeland.

Ich hoffe, Ihnen geht es genauso. Im Namen der Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei bitte ich Sie, diesem Verpflichtungskredit zuzustimmen.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis responsable du syndicat Unia qui organise les travailleurs, notamment les maraîchers dans le Seeland. On ne peut pas dire que nous ne sommes pas sollicités par ces salariés.

La production bio, la production de proximité, la production de qualité, est essentielle pour le futur et déjà pour aujourd'hui. Elle est également essentielle pour les salariés. Actuellement, les salariés de ce secteur sont nombreux. Il y a beaucoup de main-d'œuvre soit dans les champs ou les serres, soit dans le conditionnement et l'emballage des légumes. Ces conditions de travail, pour ce qui est des serres et des champs, ne sont pas soumises à la loi sur le travail. Le contrat type qui s'applique prévoit 55 heures de travail pour les salariés qui ont un contrat de moins d'une année, et autrement 52 heures. Le salaire minimum préconisé par l'Union suisse des paysans est à 3385 frs par mois, douze fois et pratiqué. Les salariés soumis à la loi sur le travail - cela concerne quatre entreprises à ma connaissance -, lorsqu'ils font le conditionnement dans les usines, sont limités à 45 heures, sans aucune obligation salariale (mais le salaire est comparable à ceux qui sont dans les champs et cela reste extrêmement difficile). Par ailleurs, le cumul des heures à certaines périodes est très fort et on assiste donc souvent à des contrats à durée déterminée.

Faire un label bio, c'est utile, nécessaire et important. Cela ne peut se faire sans l'inclusion des salariés et sans conditions de travail dans ce domaine. De ce côté-là, j'attends du Conseil d'Etat un engagement pour que les conditions de travail dans ces secteurs - que ce soit bio ou autres - soient largement renforcées, notamment par l'amélioration du contrat type à hauteur de ce qui se pratique pour les maraîchers vaudois notamment, ou genevois. Ceci doit se faire rapidement.

Les salariés ne veulent pas être les épluchés de la production bio et de la production maraîchère. La stratégie agroalimentaire du canton ne peut pas se faire sans eux. C'est leur force qui la fera progresser.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Je vais vous dire pourquoi je soutiens ce projet.

Tout d'abord, il est important de dire qu'il y a deux grands groupes de producteurs bio. La première chose qu'il faut dire est que l'agriculture reçoit des paiements directs qui retournent directement à l'économie quelques jours après qu'on les ait reçus, notamment chez les vétérinaires, les personnes qui nous vendent des aliments, les mécaniciens, et bien d'autres encore. Il y a notamment ceux qui construisent aussi nos bâtiments. Ce qui est important de dire aussi, c'est que les producteurs biologiques, eux, reçoivent encore plus de paiements directs, et de manière importante parce que sinon, la culture biologique ne serait jamais rentable. D'ailleurs, la présidente de Bio Fribourg, Sylvie Bonvin-Sansonens, a dit la dernière fois que les producteurs bio sont souvent très satisfaits. Il faut savoir que la part des paiements directs représente aussi une part importante pour ceux-ci. Il faut également avouer que, lorsque certaines exploitations sont en difficulté financière, on leur recommande même de faire de la production biologique de manière à recevoir ces paiements directs pour s'en sortir. Il faut aussi le savoir et c'est très important.

Le premier groupe de producteurs bio est un groupe qui s'inscrit au programme bio, qui cultive, qui sème, qui attend un peu de voir ce qui pousse et qui fauche ce qui vient. C'est souvent une baisse de rendement très importante et finalement, ils ne récoltent que le 20 à 30% de ce qu'ils produiraient avec la production traditionnelle. Cela veut dire qu'à cause de ceux-ci, on importe énormément, de l'autre bout du monde, des produits que l'on cultive finalement n'importe comment, avec une traçabilité peu reconnue et des traitements phytosanitaires très importants. Ceci devrait être aujourd'hui évité et ce n'est pas normal qu'on reçoive autant de paiements directs pour faire cela et promouvoir l'importation de produits dont je viens de parler.

Le deuxième groupe est un groupe de producteurs biologiques qui essaient de maintenir tant bien que mal une production importante. On le voit d'ailleurs sur le site de Pro Agricultura Seeland, où ils insistent aussi sur le maintien de cette production. Ils doivent eux investir. Les paiements directs qui sont donnés à l'agriculture biologique doivent servir à investir dans les machines supplémentaires pour enlever les mauvaises herbes à la place des traitements, doivent servir à la main-d'œuvre

supplémentaire nécessaire pour cultiver cette production biologique, et c'est ce qui est fait dans le Seeland. Si vous allez voir les machines et l'importance des investissements, c'est important. Ce sont des personnes dynamiques. On le voit encore dans le projet qui est fait là, que c'est un groupe dynamique qui est porteur de ce projet, et cela est important à relever. Ce sont ceux qui font tout ce qu'il faut pour produire et maintenir la production tant bien que mal. Il faut aussi savoir qu'ils peuvent aujourd'hui encore choisir quelles cultures ils veulent produire de manière biologique. Les autres cultures, ils les laissent de côté pour d'autres producteurs qui produisent de manière conventionnelle des cultures qui doivent forcément être traitées, qu'on ne peut pas cultiver de manière biologique. On espère que cela continuera encore comme cela aujourd'hui. Ces producteurs biologiques vendent aussi eux-mêmes leurs produits et les consommateurs qui veulent acheter sont prêts à mettre le prix pour ces produits-là. C'est cela qui est important aujourd'hui. C'est finalement le consommateur qui doit décider de quelle manière on devra produire.

J'ai une question à M. le Commissaire du Gouvernement. Si j'ai bien compris - mais je n'en suis pas sûr -, j'aimerais savoir si le projet est fait uniquement pour les producteurs bio ou non. J'ai obtenu en effet à ce sujet différentes réponses qui ne se ressemblent pas du tout. S'il y a aussi une production conventionnelle, j'aimerais savoir aussi dans quelle quantité, de quel ordre de grandeur il s'agit aujourd'hui. On sait que le bio va se développer avec les modifications techniques, mais j'aimerais savoir comment ces nouveaux bâtiments seront utilisés: en l'état actuel, dans quelles proportions - bio ou conventionnel - seront utilisés ces bâtiments? c'est aussi important afin de comprendre le projet et les discussions que l'on a eues aujourd'hui. D'après ce que l'on entend, on a l'impression en tous les cas que tout est fait pour le bio, mais c'est important de le clarifier.

**Johner-Etter Ueli** (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindungen: Ich bin aus Kerzers, dem Sitz von Terraviva, und als Gemüsebauer im Ruhestand nach wie vor mit der Branche verbunden. Meine Wortmeldung geschieht in persönlichem Namen.

Ich will nicht wiederholen, was meine Vorredner bereits beleuchtet haben. Das regionale Entwicklungsprojekt Bio Gemüse Seeland ist für die Zukunft des Gemüseanbaus, der Aufbereitung und Vermarktung, in Verbindung mit dem regionalen Tourismus, ein innovatives Vorhaben. Ich kann mich nicht erinnern, dass in Kerzers auf genossenschaftlicher Basis je ein so grosses Projekt von 60 Millionen Franken zur Verbesserung der Wertschöpfung der einheimischen Produktion realisiert wurde. Terraviva ist schweizweit tätig.

Ich möchte aber noch erwähnen, dass auf der anderen Seite der Strasse, in der gleichen Industriezone Moosgärten Nord, die Landi Seeland AG, also Fenaco, vor der Realisierung des neuen Agro-Centers ist, also ein Schwerpunkt, eine geballte Ladung und Konzentration für landwirtschaftliche Wertschöpfung in unserer Region.

Ich werde deshalb dem verlangten Verpflichtungskredit mit Freuden zustimmen und bitte Sie, dies ebenso zu tun.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, das ist und war mein letztes Votum im Grossen Rat. Ich habe per Ende dieser Dezembersession meinen Rücktritt eingereicht. Es war eine sehr schöne Zeit, in der ich die Geschicke und das Wohlergehen unseres Kantons mitgestalten durfte, in der ich mich auch für das Wohl und die Zukunft des Seebezirks und meines Dorfes engagieren und eine doppelte Minderheit unseres Kantons vertreten durfte und meine Visionen, Ideen und Ansichten einbringen konnte.

Für mich waren die Sitzungen des Grossen Rates und in den Kommissionen immer ein Abbild unserer lebendigen Demokratie, wo die verschiedenen, oft diametral entgegengesetzten Meinungen diskutiert und zwar nicht von allen akzeptiert und unterstützt, aber letztendlich doch respektiert wurden.

Ich danke allen Kolleginnen und Kollegen, mit denen ich über die Partei- und Sprachgrenzen hinweg ein schönes Verhältnis, Kameradschaft und auch gesellige Stunden erleben durfte. Ich danke allen, die mich in dieser Zeit in den für mich wichtigen Geschäften unterstützt haben. Alleine kann man nichts erreichen, man muss letztendlich immer eine Mehrheit für ein Projekt überzeugen und manchmal auch mit ein bisschen Hartnäckigkeit hinter sich scharen können.

Ich wünsche Euch, liebe Kolleginnen und Kollegen, unseren Bürgerinnen und Bürgern und unserem Kanton alles Gute, Gottes Segen und hoffe, dass wir alle die gegenwärtige Krise gut überstehen werden. So sage ich, Euer Doyen und Alterspräsident, auf Wiedersehen et au revoir.

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Je remercie tous les intervenants des groupes et les intervenants personnels qui se sont exprimés très positivement et qui ont accepté l'entrée en matière.

Die Frage von André Schneuwly über die Teilung der Summe muss ich an Herrn Staatsrat weitergeben.

Esther Schwaller hat von beiden Teilen der Landwirtschaft gesprochen, von der konventionellen und der biologischen. Das ist klar, die konventionelle Landwirtschaft wird ebenfalls weitergeführt.



Ruedi Herren hat als Fachmann - er kennt das Gebiet - unter anderem vom Preis gesprochen. Ich glaube, es ist wichtig, dass die Bevölkerung weiss, dass biologisches Gemüse unter Umständen etwas teurer sein kann, aber dafür ist es gesund, dafür ist es aus der Nähe und nicht von irgendwoher importiert.

Ursula Krattinger hat die Initiative der Seeländer unterstrichen und die Bedingungen der Arbeitnehmenden angesprochen. Dazu muss auch Staatsrat Didier Castella etwas sagen. Man kann nur sagen, die Landwirtschaft steht unter einem Normalarbeitsvertrag. Das Abpacken der Güter ist nicht mit einem Normalarbeitsvertrag und auch kaum mit einem Gesamtarbeitsvertrag geregelt. Da muss man sicher aufpassen.

Das Gleiche hat auch Herr Armand Jaquier unterstrichen. Er kennt das Gebiet.

Fritz Glauser unterstützt alles mitsamt seiner Dachorganisation, das ist wunderschön, Herr Chassot ebenfalls.

Susanne Schwander hat noch einmal darauf aufmerksam gemacht, dass das Projekt nicht einfach so vom Kanton her initiiert worden ist, sondern dass es private, initiative Leute sind, die 97 Millionen Franken vorsehen als Investition. Davon wird nun hoffentlich ein Teil subventioniert. Das Risiko, das sie dabei auf sich nehmen, ist gross. Man muss ihnen wirklich gratulieren.

Damit habe ich die Wortmeldungen mehr oder weniger alle behandelt.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** J'ai entendu et suis très heureux de voir votre enthousiasme, d'entendre des mots comme visionnaire ou futuriste pour qualifier ce projet qui est effectivement extrêmement porteur pour notre canton, pour l'agriculture.

Malgré ceci, il y a toujours une sensibilité à fleur de peau en cette fin d'année extrêmement difficile et en cette semaine aussi difficile!

Monsieur Schneuwly, j'aimerais vous rassurer: nous n'avons pas voulu irriter qui que ce soit. Dans les faits, c'est un problème de timing, puisque le processus de rédaction des réponses aux instruments parlementaires prend du temps, et au moment où nous avons rédigé le message pour le décret, la décision n'avait pas encore été prise par le Grand Conseil. Je pense que vous auriez pu être tout aussi irrité si nous avions présumé de la décision du Grand Conseil en affirmant que ce montant était déjà prévu au plan de relance. C'est un problème de timing, tout simplement. Bien évidemment, nous avons été transparent sur les montants et nous ne voulions pas cacher qu'il est financé en deux phases et qu'il a été mis au plan de relance, parce qu'on pense qu'il y a un intérêt et que c'est un vrai plan de relance que d'investir 60 millions dans les produits locaux dans notre canton.

Monsieur Jaquier, Madame Krattinger, je suis très heureux que vous ayez signalé la difficulté, la pénibilité du travail quotidien des gens qui travaillent dans la terre, dans la nature, qui sont au froid, qui font face aux intempéries, qui font des heures particulièrement dures à certains moments. J'ai regretté que vous n'avez pas salué cette disposition alors que trop souvent les agriculteurs sont montrés du doigt à mauvais escient, critiqués, alors qu'ils travaillent si durement et qu'ils méritent cette reconnaissance. Leurs employés aussi, bien évidemment, et j'ai envie de dire que la Suisse est là exemplaire. Si vous voyez ce qu'il se produit dans d'autres pays, en Espagne ou ailleurs, vous verrez que les salariés dans notre canton sont très bien traités. On doit certes toujours avoir une sensibilité, et je la partage avec vous à ce niveau-là. Par contre, je tiens à dire ici que, dans cette Suisse qui est exemplaire, vous appelez à consommer local puisque c'est en consommant les produits locaux que nous soutenons aussi cette agriculture, qui permet aux agriculteurs de donner des salaires décentes à ceux qui viennent travailler sur ces installations. Donc oui, nous sommes sensibles à ceci et j'en appelle aussi à la reconnaissance lors de discours politiques de manière générale. L'agriculture fait des efforts et essaie de s'adapter, que ce soit sur le plan économique, social ou durable.

Monsieur Chassot, vous avez relevé à juste titre la qualité du terreau qui est magnifique dans ce Seeland. C'est ce qui en fait le jardin de la Suisse et il doit être préservé. C'est un énorme défi dans cette région puisque, suite au retrait des eaux, le sol est en train de changer. Ceci est inévitable. Par contre, nous devons le préserver le plus longtemps possible et nous sommes aussi en train de travailler sur la cartographie des sols. De nombreuses études sont en cours pour permettre à ces sols de perdurer le plus longtemps possible et pour trouver des manières de les réalimenter, parce que la problématique n'est pas tellement qu'il y a eu trop d'engrais, mais plutôt qu'on utilise ces terres qui se consomment et qui disparaissent dans la durée. Effectivement, c'est extrêmement important.

Monsieur Ducotterd, vous avez signalé la problématique de la production conventionnelle contre la production bio. Je dois dire qu'en tant que Directeur de l'agriculture, je ne veux pas opposer le bio à la production conventionnelle. Au contraire, nous avons environ 10% de production bio et c'est une production qui est nécessaire, qui nous permet de défendre des projets pilotes qui font avancer toute l'agriculture. L'agriculture conventionnelle, la production conventionnelle, suit les nouvelles méthodes qu'on teste au niveau du bio et cela nous permet de nous améliorer d'un point de vue durable dans tout le secteur de l'agroalimentaire. Je les vois en complémentarité et non pas en opposition.

Voilà pour les questions qui ont été posées. Sinon, Monsieur Johner, vous êtes intervenu et j'ai été très touché par vos paroles.

Ich möchte Ihnen eine ganz schöne Zeit wünschen, alles Gute für die Zukunft.

Tout le monde est entré en matière sur ce projet. Je vous remercie du soutien. C'est effectivement un projet très porteur, un projet novateur, mais également un projet qui tient compte des traditions de notre canton.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Je dois m'adresser à M. le Commissaire du Gouvernement.

Je ne lui ai pas proposé les deux manières de produire aujourd'hui. J'ai demandé quel pourcentage de produits allait être commercialisé par l'infrastructure que l'on vote aujourd'hui, dont on vote le crédit. En pourcentage, c'est-à-dire est-ce que c'est essentiellement biologique ou les autres productions peuvent aussi être vendues ou commercialisées, et en quelles proportions?

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Excusez-moi, Monsieur le député Ducotterd. Je savais que j'oubliais une question et je ne la retrouvais plus. Vous me l'avez redonnée.

Effectivement, ici c'est le projet "Bio Gemüse Seeland". Ce sont donc uniquement des produits bio qui sont intégrés dans ce projet. Il faut savoir qu'à l'initiative de ce projet, il y a de nombreuses années déjà, il y avait des producteurs conventionnels et des producteurs bio, et qu'ils ont décidé de séparer leur approche du marché. Par rapport au marché, il était très difficile d'envisager commercialiser les deux productions dans la même structure. Cela a été une décision convenue entre les producteurs conventionnels et les producteurs bio.

Je l'ai dit en préambule, il n'y a rien qui empêcherait les producteurs conventionnels de solliciter l'aide fédérale et cantonale pour un tel projet. Les besoins ne sont pas tout à fait les mêmes, c'est pourquoi nous y avons renoncé pour le moment. Mais tout est ouvert à ce niveau-là. Aujourd'hui, ce projet concerne uniquement la production biologique.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland

*Art. 1*

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Art. 1 zeigt auf, wie der Betrag des Kantons aufgeteilt wird. Das sind genau diese Punkte, die ich Ihnen zu Beginn meines kleinen Vortrags genannt habe. Sie sehen, dass der grösste Teil in die Bauten von Terraviva und Bio Seeland geht.

Vielleicht noch diese Bemerkung: Zu jedem Betrag kann man sich dann auch noch den Bundesbeitrag vorstellen.

Par exemple, pour les bâtiments Terraviva, ce sont 4,9 millions. C'est un montant d'environ 6 millions qui vient de la Confédération.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 2*

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Hier kann ich einfach noch einmal wiederholen, dass der Betrag von 7 Millionen Franken aufgeteilt wurde, das heisst, die Kommission konnte nicht darüber diskutieren. Der Beschluss wurde am gleichen Tag gefällt, und ich gehe fest davon aus, dass die Kommission mit 7 Millionen Franken einverstanden war und es hier nicht darauf ankommt. Es ist eine Sache des Staates, woher das Geld kommt. Selbstverständlich sind wir mit dem ganzen Betrag zufrieden, 3 Millionen Franken kommen jetzt vom Wiederankurbelungsprogramm.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Comme cela a été dit, effectivement, il y a un projet bis de la Commission auquel le Conseil d'Etat se rallie. C'est une précision. Il a toujours été convenu que c'était un montant total de 7,5 millions qui serait réparti dans le plan de relance à raison de 3 millions et de 4,5 millions dans cet actuel décret.

Il se rallie donc à la proposition de la Commission.

> La commission ordinaire et le Conseil d'Etat se rallient à la proposition de la Commission des finances et de gestion.

> Modifié selon la proposition de la Commission des finances et de gestion.

*Art. 3*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées

### III. Abrogations accessoires

> Adoptées

### IV. Clauses finales

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). L'entrée en vigueur est immédiate. Je trouve que cela vaut la peine de le dire.

> Adoptées

Titre et préambule

> Adoptés

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations, par 93 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

*Ont voté oui:*

Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Ghielmini Krahenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 93.*

**Résolution 2020-GC-201****Mesures à prendre immédiatement pour lutter efficacement contre cette pandémie liée au Coronavirus**

---

Auteur-s: **Mauron Pierre** (PS/SP, GR)  
Dépôt: **15.12.2020** (BGC décembre 2020, p. 4530)  
Développement: **15.12.2020** (BGC décembre 2020, p. 4530)

---

**Prise en considération**

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). J'écrivais sur Twitter: Fribourg, deuxième canton le plus touché de Suisse après le Valais, qui a pris des mesures deux semaines auparavant, n'a toujours rien fait. Qu'attend-il? Le canton de Fribourg a attendu encore une semaine supplémentaire pour obtenir, et ce n'est pas rien, le record d'Europe des contaminations. Quelques semaines plus tard, cédant au clientélisme de certaines branches, le Conseil d'Etat décidait d'ouvrir les restaurants et les bistros, alors que le taux d'infection était encore plus élevé qu'il ne l'était au sommet du pic de mars quand le Conseil d'Etat décidait alors de la fermeture des écoles. Non seulement cette décision était mauvaise, mais encore le Conseil d'Etat, par certains de ses membres, fustigeait notamment sur les réseaux sociaux la mainmise de Berne en disant que ces mesures n'étaient pas adéquates et que Berne en faisait trop.

Cette semaine, le Conseil d'Etat a refait la même erreur. Il annonce mardi l'ouverture de plusieurs activités de loisirs sans attendre les conséquences de l'ouverture des bistros, alors que tous les hôpitaux universitaires de Suisse crient au secours, que la Conférence des directeurs de la santé demande des mesures supplémentaires, et que le Conseil fédéral va annoncer d'ici une à deux heures très certainement la fermeture des restaurants et des bistros en début de semaine prochaine. Non seulement ce type de décision va à l'encontre du bon sens, mais elle est surtout néfaste pour tout le monde. Pourquoi faire croire aux gens qu'ils peuvent compter sur une ouverture, qu'ils peuvent croire à un marché qui reviendrait, en leur donnant des indications qui sont totalement erronées, juste pour leur faire plaisir? La politique n'est pas cela. Ce n'est pas faire plaisir à certaines branches. La politique, c'est gérer une crise en prenant toutes les décisions nécessaires rapidement, aussi impopulaires soient-elles. L'idée n'est pas de faire du clientélisme, mais de protéger l'entier de la population.

Ces faux espoirs, ces fausses croyances, vont à nouveau générer des colères, des incompréhensions, et peut-être justement le manque de confiance qu'il doit y avoir entre la population et le Gouvernement. Il faut agir immédiatement et je crois que personne n'en a le choix aujourd'hui. Il faut d'une part fermer immédiatement tout ce qui peut l'être pour enrayer cette troisième vague. Deuxièmement, il faut mettre la main au porte-monnaie et indemniser à 100% tous les secteurs qui doivent l'être. Pour exemple, la Confédération a mis, lors de la première vague, un montant de 60 milliards dans la balance. 60 milliards est un budget annuel de Confédération. Le canton de Fribourg a un budget annuel de fonctionnement de 3,5 milliards, mais il met juste quelques dizaines de millions. Ceci n'est pas assez, il faut mettre plus. Il y a une fois dans un siècle où on doit mettre la main au porte-monnaie, et c'est aujourd'hui. Troisièmement, il faut accorder toutes les forces de travail nécessaires pour que les décisions soient prises rapidement. Si on peut déléguer un préfet de la Gruyère à l'OCC, on peut encore bouger d'autres personnes, d'autres collaborateurs de l'Etat, pour rendre ces décisions. Qu'une entreprise reçoive une aide dans trois mois, quatre mois, une fois qu'elle aura fait faillite, cela ne sert à rien.

Alors oui, Monsieur Kolly, je suis en colère et je le resterai! Je resterai en colère pour qu'il n'y ait jamais de tri des patients dans ce canton. Je resterai en colère pour que notre système de santé ne s'effondre pas. Je resterai en colère tant que nos entreprises meurent sous nos yeux, que nos restaurateurs crient famine, que les acteurs de la santé et du sport ne peuvent plus se mouvoir et sont exsangues. Tant que tous ces acteurs ne seront pas dûment indemnisés, je resterai en colère. Si vous-mêmes préférez tranquillement aller boire une tisane, alors faites-le, mais sans moi, et restez avec votre conscience. Par contre, le groupe de l'Union démocratique du centre, qui n'est pas représenté au Gouvernement, devra lui aussi l'an prochain rendre des comptes. Lorsqu'il y a une majorité de droite qui gouverne dans ce canton et que l'UDC soutient par son attentisme, lorsqu'il faudra faire le compte des morts, des faillites, le bilan politique sera aussi à mettre au crédit de l'UDC.

Je vous demande dès lors d'accepter cette résolution, et je demande au Gouvernement fribourgeois de revenir en arrière, d'enfin faire de la politique qui protège la population et d'arrêter ce clientélisme qui n'a aucun sens.

**Collaud Romain** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a bien pris note de la résolution du M. le député Pierre Mauron. Du pur populisme qui, je vous l'avoue, m'a fortement dérangé. Il s'agit d'une prise d'otage de mauvais goût, inutile et stérile.

Quand j'entends M. Mauron dire qu'il a honte de la droite qui refuse de débattre, joue la montre, j'ai moi honte d'un parti qui instrumentalise la crise pour des desseins électoraux. On voit que cette campagne électorale a commencé, mais elle n'a pour nous aucune place dans le débat sur le COVID, tant celui-ci est sensible. Je ne vais donc pas trop m'attarder sur les demandes

de M. Levrat et M. Mauron, et simplement vous dire que ce n'est pas aux députés de prendre des décisions sur la gestion de la crise, si l'on doit fermer, ouvrir ou réduire. Cette tâche est dévolue à la Task force, au Conseil d'Etat et au Conseil fédéral, qui ont beaucoup plus d'éléments que nous pour statuer. Ce n'est pas au Grand Conseil de prendre position sur la gestion opérationnelle de la pandémie. Cela s'apparente à demander aux citoyens suisses de faire la composition de l'équipe de Suisse de football. Il y a autant d'avis et de sensibilités que de députés. Contentons-nous à notre rôle de Législatif, ce d'autant plus que les cantons romands ont finalement accordé leurs violons, font front ensemble, se concertent et harmonisent leurs décisions. Par ailleurs, alors même que le canton de Fribourg et les cantons romands souhaitent faire du taux de reproduction l'indicateur principal dans sa gestion, un outil pragmatique, efficace et qui ne laisse aucun rôle à la spéculation, le groupe socialiste veut gérer lui-même la crise. Allez-y, si vous êtes plus malins que la Task force COVID. Vous, vous savez. Votre humilité en impose, Monsieur Mauron.

Finalement, le groupe socialiste aurait également pu faire ses critiques de manière un peu plus élégante à sa présidente du Gouvernement et par ailleurs directrice de la santé, M<sup>me</sup> Demierre, ou voire même à M. Berset.

Je le répète, je remercie d'ores et déjà le groupe socialiste d'user la prochaine fois de la voie du communiqué de presse pour faire entendre ses doléances.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Enfin le débat tant attendu. Le Messie. Oui, car à entendre les prises de paroles enflammées de certains hier sur l'organisation de l'ordre du jour du Grand Conseil, son examen ne pouvait souffrir d'aucun retard. L'effet de cette résolution doit être sans égal, tel le meilleur des vaccins. Ce que nous sommes bêtes! Il ne fallait pas boire de l'eau de javel pour éradiquer cette pandémie, il fallait la résolution de Pierre Mauron.

Quelle inconscience d'avoir fait attendre ce débat d'un jour, mais nous voilà sauvés, nous y sommes, mieux vaut tard que jamais. La gauche de ce parlement était donc impatiente de tenir ce débat, nous reprochant de ne pas oser dire tout haut ce que nous penserions tout bas. Nous nous cacherions, et comme tout le monde donne son avis sur les réseaux sociaux, il ne pouvait attendre de connaître le nôtre. C'est nous faire bien des honneurs, car oui, il faut le rappeler, une résolution signifie que le Grand Conseil exprime de manière purement déclarative une opinion sur un événement. Je vais donc la donner, cette opinion.

Je pense que cette résolution est simpliste, démagogue et électoraliste. Si je la résume, c'est un double "y a qu'à". Il n'y a qu'à ordonner des fermetures, et pour ceux qui mourront et qui n'auront plus d'argent, il n'y a qu'à les indemniser, il n'y a qu'à s'endetter. 3 milliards, cela tombe du ciel! Effectivement, la comparaison faite par l'auteur de la résolution aux réseaux sociaux est pertinente. Elle est du même niveau. Dans le monde d'avant, on aurait dit un débat au Café du Commerce, mais les restaurants ont fermé. Heureusement, il reste les réseaux sociaux., les réseaux sociaux et la résolution du groupe socialiste. Eh bien, nous ne sommes pas de cet avis. Non pas qu'il ne faille pas prendre des mesures: nous devons protéger ceux qui sont le plus exposés, en particulier nos aînés; nous devons protéger le système de santé, qui ne peut pas être surchargé indéfiniment. Dans une prise de position politique, on évite le "y a qu'à". On prend les éléments en présence. On fait une pondération des intérêts. On décide et on assume. Si on écoutait les experts de la santé, il faudrait tout fermer. Si on écoutait les experts économiques, il ne faudrait rien fermer. Sans doute que la vérité et la solution à adapter se situe, je ne vais pas dire au centre, mais peut-être bien entre les deux.

En résumé, tout est une question de pondération afin de fixer au mieux le curseur entre tous ces intérêts, tous autant légitimes les uns que les autres. Il ne faut pas minimiser les conséquences de ces confinements sur la santé générale de la population. Il faut éviter que le remède soit pire que le mal. On l'a encore vu hier: cela peut causer des crises d'hystérie soudaine nécessitant la prescription de tisane calmante.

En résumé, non à des confinements stricts et répétés, oui à des mesures ponctuelles afin de limiter les contacts sociaux pour casser la courbe de propagation du virus. Autant qu'il le faut, mais le moins possible. En ce sens, la décision prise par la Confédération de retenir le taux de reproduction du virus nous semble adéquate. Nous verrons les prochaines mesures. Nous avons confiance. C'est ce type de décisions pragmatiques qui permettra d'avoir l'adhésion de la population, condition obligatoire à leur succès. C'est ce type de décision qu'a pris jusqu'à ce jour le Conseil d'Etat fribourgeois. Nous leur en sommes reconnaissants. Nous leur faisons confiance et nous assumerons cette confiance, Monsieur Mauron. Quand bien même nous aurions pris des décisions parfois un peu différentes, notamment sur la date de réouverture des restaurants, nous leur renouvelons cette confiance sur la gestion de la crise. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui s'investissent vraiment pour gérer cette crise terrible, que ce soit les hôpitaux, la Task force COVID, l'OCC, ou encore dans les services de M. Curty, et à tous les autres qui me pardonneront de ne pas les avoir cités. Merci à vous toutes et à vous tous. C'est grâce à votre travail que nous y parviendrons, et pas grâce à la résolution que le groupe de l'Union démocratique du centre refusera.

**Dafflon Hubert** (*PDC/CVP, SC*). Je ne suis pas infectiologue. Je ne suis pas épidémiologiste. Je ne suis pas membre de la Task force fribourgeoise. Je ne suis pas membre du Gouvernement fribourgeois. Je ne m'appelle pas Anne-Claude Demierre. Je ne m'appelle pas Alain Berset. J'ai confiance en vous. Je vous remercie pour le travail que vous avez fait, et je ne veux pas me substituer à votre haute fonction et à vos responsabilités.

La population, tout le groupe démocrate-chrétien et moi personnellement, nous apprécions l'engagement qui a été fait. Votre position est difficile. Je n'aimerais pas être à votre place. Je ne sais pas comment vous comprenez les termes de cette résolution. Si j'étais à votre place, je le comprendrais comme un défi, un défi pas acceptable dans les temps qui courent. Une société qui se respecte se serre les coudes quand c'est difficile. Aujourd'hui, cette résolution veut montrer "y a qu'à faire autrement", "y avait qu'à faire comme cela". Aujourd'hui, c'est le moment de vous respecter. C'est le moment de suivre les recommandations, et c'est aussi le moment d'attendre les prescriptions fédérales. Je pense que c'est hyper important. Personne ne la souhaite cette pandémie, mais il faut trouver un juste milieu, un juste milieu entre la problématique sanitaire - les personnes qui en décèdent - et la problématique économique - des gens qui perdent leur travail, l'essentiel de leur vie, leurs objectifs, leur entreprise.

Mesdames et Messieurs, on doit aujourd'hui faire front ensemble. Je pense que je vais refuser cette résolution. Je voterai non car elle va justement fissurer notre système qui, jusqu'à maintenant, a bien fonctionné. Je vous en prie, ne faisons pas dans le populisme, allons de l'avant soudés ensemble, continuons de faire confiance à notre Gouvernement et rejetons clairement cette résolution qui n'amène rien. Le Gouvernement est très conscient de ses responsabilités et de la direction qui est prise. J'en suis très convaincu.

Avec ces quelques paroles, je vous demande de refuser cette résolution.

**Rey Benoît** (*VCG/MLG, FV*). Mon cher collègue Dafflon vient de dire qu'une société qui se respecte est une société qui se serre les coudes. Le Grand Conseil est l'image de la société dans notre canton, et un Grand Conseil qui se respecte est un Grand Conseil qui se serre les coudes. Je dois dire que même après le débat d'hier où j'étais intervenu pour dire que nous étions à quelque part indignes de la qualité du niveau de nos discussions, j'ai eu plusieurs retours de la part de collègues. Ces collègues pensaient comme moi que les conflits personnels, ces conflits de jardin d'enfants, n'ont pas lieu d'être dans ce Grand Conseil. J'aimerais bien que nous puissions avoir un autre niveau de réflexion.

Veiller à la santé de la population est l'un des principaux rôles régaliens de l'Etat. La situation sanitaire aujourd'hui en Suisse est extrêmement grave. Les appels des milieux de la santé se succèdent dans tout le pays. Voir l'aggravation de la situation pandémique, par le niveau extrêmement haut qu'elle atteint aujourd'hui, n'est plus acceptable en terme de responsabilités, de protection des citoyens. Les nombreuses tergiversations, tant au niveau fédéral que cantonal, sont contre-productives et graves. Le yo-yo des ouvertures-fermetures, autorisations-interdictions, non seulement crée des insécurités, mais n'est plus acceptable par la plupart des acteurs de la vie économique et sociale. Il ne s'agit même plus d'opposer santé et économie, Monsieur Kolly, car même l'économie suisse s'est prononcée hier pour un nouveau confinement immédiat.

Pour de très nombreuses PME, restaurants, acteurs du domaine artistique, il n'est plus possible d'ouvrir quelques jours, de commander des denrées alimentaires pour deux jours, pour trois, pour une semaine, de convoquer son personnel, de le renvoyer à la maison, de redémarrer des infrastructures, de ré-arrêter. La gestion efficace de l'épidémie requiert une adhésion de l'ensemble de la population. Or, les changements continuels de règles non seulement induisent un flou complet sur ce qui est permis et défendu - quelles recommandations sont en vigueur et à quel jour -, mais en plus provoquent une énorme perte de crédibilité de la pertinence des mesures et de l'acceptation de leur mise en œuvre. Une règle claire, responsable, immédiate, est absolument indispensable aujourd'hui. J'ose espérer qu'elle vienne en partie de la Berne fédérale dès cet après-midi. Nous attendons également du Conseil d'Etat qu'il clarifie l'application des mesures si nécessaire ou prenne une décision de semi-confinement si elle ne vient pas de Berne, qu'il délie sa bourse - notre bourse - pour ceux qui sont dans une situation de grave danger.

C'est dans ce sens, et parce que c'est le rôle de toutes les autorités de garantir la sécurité de la population, le Grand Conseil y compris dans son rôle de législateur ou de haute surveillance, que notre groupe soutiendra en majorité cette résolution.

**Chardonnens Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis directeur de deux sociétés de transport de personnes, potentielles bénéficiaires d'une aide pour les cas de rigueur, mais aussi vice-président de deux sociétés qui fournissent en boissons une partie importante de nos établissements publics.

Personnellement, je ne soutiendrai pas cette résolution qui demande au Conseil d'Etat de revenir à la raison. Cette affirmation est à elle seule quelque peu réductrice. A mon humble avis, le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités dès le début de la crise sanitaire, dans l'intérêt de la population fribourgeoise. Fribourg est d'ailleurs souvent cité en exemple, en tout cas dans les associations professionnelles dont je fais partie. La résolution demande au Gouvernement de fermer à nouveau les commerces non essentiels alors qu'ils viennent de rouvrir après une longue période d'arrêt. Je peux bien l'entendre si la situation sanitaire l'exige. Cette nouvelle fermeture serait problématique si elle devait être unilatérale, puisqu'il faudrait d'abord se concerter avec les cantons voisins afin que le tourisme gastronomique et économique ne préterite pas une fois de plus nos restaurants et commerçants fribourgeois.

La résolution ne tient pas compte de cet aspect si important et déjà avéré lors de la fermeture de cet automne. Fribourg ne peut pas faire cavalier seul. Aussi, je crois qu'on oublie trop souvent que, derrière ces établissements, il y a de nombreuses

familles, de nombreux petits patrons, qui ont tous mis leur vie et leurs économies dans l'affaire qu'ils ont créée. Il ne faut pas oublier non plus que tous les collaborateurs doivent se satisfaire du 80% de leur salaire. Ces remarques sont également valables pour tous les fournisseurs qui sont aussi fortement impactés par la crise. Les aides sont évidemment indispensables, mais il en manquera beaucoup pour couvrir toutes les pertes. Le Conseil d'Etat doit tenir compte de tous ces paramètres, tout en mettant dans la balance en priorité la capacité de notre système de santé et l'évolution du virus. Il y a un chemin très difficile à trouver. On ne peut donc pas lier les mains du Gouvernement en lui dictant sa conduite.

La résolution demande également que les aides financières soient suffisantes et mises en place le plus rapidement possible afin de garantir la survie des secteurs concernés. Sur ce point, je suis bien évidemment d'accord. Je crois sincèrement que le travail se fait aussi vite que possible. D'ailleurs, pour mon compte, j'ai déjà pu remplir les formulaires nécessaires, alors que ce n'est pas le cas pour mes collègues des cantons voisins. D'autres corporations sont en attente et l'ont encore une fois fait savoir hier soir. Je suis convaincu que le Gouvernement est conscient de la situation et leur donnera une suite favorable le plus rapidement possible.

En conclusion, si l'évolution de la crise sanitaire devait se détériorer davantage et mettre en danger tout notre système de santé, je fais confiance au Conseil d'Etat qui prendra ses responsabilités, comme il a su le faire jusqu'à présent.

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Tout d'abord, comme vice-président du groupe socialiste fribourgeois, je vais pouvoir rassurer M. Collaud: nous avons effectivement fait un communiqué de presse, mais ce n'était pas le but de cette résolution. Le but est de pouvoir débattre ici de ce sujet.

Je suis quelque peu étonné d'entendre qu'il s'agit d'une résolution démagogue et populiste. Il s'agit de notre responsabilité politique en tant que Parlement! En tant que Parlement, nous sommes l'autorité suprême de ce canton et nous avons le devoir de débattre et de potentiellement critiquer les œuvres du Conseil d'Etat. Notre Parlement doit donc assumer sa responsabilité de contre-pouvoir. C'est par le débat et la critique qu'on s'améliore, c'est par le débat et la critique qu'on progresse, et c'est par le débat et la critique qu'on peut aller de l'avant.

Sur le fond, il faut prêter attention aux réactions qui ont suivi les mesures d'allègement à tout va cette semaine du Conseil d'Etat, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans les lettres de lecteurs. Il y a eu systématiquement des remarques de personnes qui disaient: "ordre plus contre-ordre égale désordre". C'est un peu le sentiment que l'on a aujourd'hui et c'est pourquoi je vous prie d'accepter cette résolution.

**Schuwey Roger** (UDC/SVP, GR). Meine Interessenbindung: Ich führe ein Restaurant im oberen, schönen Greyerzbezirk.

Wir anerkennen die pandemische Lage und ihre gesundheitlichen Folgen. Wir haben schon immer Anteil genommen am Leid jener, die Angehörige verloren haben und dies auch weiterhin tun.

Wir setzen uns mit unserem Schutzkonzept für die Sicherheit der Bevölkerung und die Krisenbewältigung ein. Unsere Branche tut alles, damit es funktioniert - und es funktioniert. Es gibt keine wissenschaftlichen Grundlagen, die beweisen, dass es im Gastgewerbe zu Ansteckungen kommt und dass eine Sperrstunde im Gastgewerbe Ansteckungen verhindert, erklärt Casimir Platzer, Präsident GastroSuisse. Er betont einmal mehr: Das Schutzkonzept der Gastronomie funktioniert.

Warum die Restaurants? Hat jemand eine Erklärung? Wo ist die Logik?

Die Entscheidungen des Bundesrates sind willkürlich und kurzfristig. Das erschwert die Organisation und Planung erheblich. Es brennt und es braucht dringend Massnahmen, damit in unserer Branche kein Flächenbrand an Konkursen entsteht. Die Gastronomie ist der grösste Arbeitgeber der Schweiz und die Leute wollen arbeiten. Lesen Sie die Medienmitteilungen von GastroSuisse.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Je crois que le sujet est trop sérieux et important pour oser évoquer le populisme, les réseaux sociaux ou les tasses de tisane.

Le Législatif est pleinement en droit de discuter de cet objet. Je rappelle tout de même que lorsqu'il s'agissait du plan de relance, les autres partis politiques exigeaient, par des mandats et d'autres instruments parlementaires, des améliorations dans ce plan de relance proposé par le Conseil d'Etat. Pourtant, à l'économie, c'est M. Curty et aux finances, c'est M. Godel. La Task force aujourd'hui demande de fermer, de regarder aussi la situation sanitaire du pays. M. Berset et M<sup>me</sup> Demierre ne sont pas en position de majorité dans leur conseil. C'est toujours facile de désigner des boucs émissaires et de toujours se focaliser sur eux.

Cette résolution est simple. Elle demande d'une part de sauver des vies humaines: je tiens à rappeler que le 1<sup>er</sup> octobre 2020, nous avons 2000 décès suite au COVID; aujourd'hui, à la mi-décembre, nous en avons 6500. D'autre part, elle demande d'aider plus rapidement ceux qui en ont besoin: on dit que oui, cela suit, mais qu'il faut attendre; cela a commencé à la mi-mars, on est à la fin décembre et il y a toujours des plaintes que cela ne suit pas. Récemment, il y avait un courrier d'une

lectrice qui se plaignait que cela ne suivait pas, qu'elle avait le loyer et des factures à payer et que cela devenait compliqué. Oui, il y a du retard, cela ne suit pas.

Nous demandons donc de sauver des vies humaines. Nous demandons que cela aille plus rapidement dans les aides. C'est tout ce qui est demandé dans cette résolution et c'est dans l'intérêt de la population fribourgeoise. Je vous remercie donc d'accepter cette résolution.

**Zosso Markus** (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche hier in meinem persönlichen Namen.

Eine Bemerkung zu den Aussagen von Kollege Mauron: Sie appellierten gestern an den Anstand der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Heute fordern Sie einen weiteren Lockdown. Damit müssen bei uns im Kanton sämtliche Fitness- und Gesundheitszentren wieder schliessen. Jetzt appelliere ich an Sie, Herr Mauron, an Ihren Anstand gegenüber den Schwächeren und gegenüber den Patientinnen und Patienten, die neben Physiotherapien noch zusätzliche Möglichkeiten benötigen, um ihre Gesundheit wieder auf Vordermann zu bringen. Und hier spreche ich aus eigener Erfahrung, die ich in den letzten zwei Jahren gemacht habe.

Deshalb wäre es für mich bei einer erneuten, grösseren Einschränkung unverständlich, wenn auch die sogenannten Gesundheitszentren im Kanton Freiburg trotz Schutzkonzepten und Zusatzinvestitionen ihren Betrieb wieder schliessen müssten.

Hier vermisse ich beim Staatsrat die Flexibilität, das Fingerspitzengefühl und den Mut zu individuellen Lösungen.

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Vorerst will ich der Regierung des Kantons gratulieren, dass sie den Peak vom November, als der Kanton den Rekord von Covid-19-Ansteckungen in ganz Europa verzeichnete, zum Einhalten gebracht hat, dies dank härteren Massnahmen als insbesondere in der Deutschschweiz angeordnet wurden. Die Reproduktionszahl konnte so bis knapp unter 1 eingedämmt werden.

Wir sind aber auf einem sehr hohen Niveau verharret, es kann eben täuschen. Würden wir die Massnahmen im liberalen Deutschland, das jetzt gerade einen drastischen Lockdown beschlossen hat, im Verhältnis auf die Schweiz oder den Kanton Freiburg übertragen, müssten wir mindestens drei Mal härter vorgehen.

Aber nein, man wird fuchsteufelswild, wenn der Bundesrat flächendeckend strengere Massnahmen ankündigt. Wir sind keine Insel in Freiburg oder in der Schweiz. Obwohl die Zahlen im Kanton Freiburg zur Zeit zu etwas Hoffnung Anlass geben, man muss aber auch wissen: Die Reproduktionszahl zeigt das Bild von 10 Tagen zuvor, heute könnte es vielleicht schon wieder anders sein. Das Blatt kann sich eben sehr schnell wenden.

Statt sich die grosse Gefahr zu vergegenwärtigen, die uns nach wie vor bedroht und vorsichtig nach vorne zu schauen, abzuwarten, bis sich die Lage klar verbessert, erlaubte der Staatsrat Lockerungen, Restaurantöffnungen bis 23 Uhr. Im Frühling ist die Pandemie eingedämmt worden, als alles geschlossen wurde. Der Staatsrat hat sich beeinflussen lassen. Doch die Allianz der Wirtschaft gegen härtere Massnahmen bröckelt mit Verzögerung, wie man diese Woche aus dem Bundesparlament hörte. Sie fordert sogar höhere Massnahmen.

Man scheint auch nicht verstanden zu haben, dass es nicht nur um die Einbussen der Wirtschaft geht, wie unangenehm diese auch sein mögen, und hat über die Situation in unserem HFR, das an der Auslastungsgrenze angelangt ist, und über die Situation unseres Pflegepersonals, das am absoluten Limit läuft oder schlicht fehlt, grosszügig hinweggeschaut. Demgegenüber warnen Spitäler schweizweit, denn viele höchst notwendige Operationen müssen immer weiter hinausgeschoben werden, weil das System wegen Covid belastet ist.

Im Übrigen sind es nicht nur alte Männer, die sterben. Zwei Drittel der Verstorbenen sind jünger als 70 Jahre.

Einbussen der Geschäftsinhaber sollen korrekt entschädigt werden und zwar ohne Verzögerungen. Schliessungen kosten Geld, doch keine Schliessungen kommen teurer zu stehen, verbunden mit viel menschlichem Leid. Wir müssen uns in Geduld üben, allein die Impfung wird wahrscheinlich helfen, auf den normalen Weg zurückzukehren. Bis diese Impfung aber kommt und auch greift, müssen wir uns wirklich gedulden und in der kommenden Zeit mit viel Selbstverantwortung und viel Verantwortung gegenüber der Gesellschaft handeln. Und weil wir es nicht schaffen, sind wir auf die wirksamen Regeln des Staatsrats angewiesen.

Wenn wir diese Resolution unterstützen, zeigen wir lediglich den Willen des Parlaments, des Grossen Rates, den Staatsrat bei der Anordnung von Massnahmen zu unterstützen, um die leidige Corona-Situation so schnell wie möglich aus unserem Leben schaffen zu können.

An gewissen Worten, die gefallen sind, sollen wir uns nicht aufhalten.

**Vonlanthen Rudolf** (*PLR/FDP, SE*). Wir leben in einer sehr schwierigen Zeit. Alle, wirklich alle, auch die Damen und Herren Staatsräte hier vorne, vollbringen Ausserordentliches. Es ist daher nicht der Moment, politische Spielchen auszutragen.



Ich muss nun aber doch Herrn Pierre Mauron an Folgendes erinnern: Es sind seine Sozialisten, die in Bern und auch hier in Freiburg die erste Geige spielen. Macht also unter euch eine Resolution, um uns aus der Krise zu führen, statt immer und immer wieder auf die anderen zu zeigen. Bliibet alli gsund.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Je vais ré-aborder trois thèmes: le populisme, Anne-Claude Demierre et Alain Berset, et enfin Christian Levrat.

Le populisme d'abord. Parfois, plutôt que d'argumenter, il faut poser des questions. Qu'est-ce qui est plus populiste: que le groupe socialiste veuille diminuer le nombre de morts ou qu'un Gouvernement veuille ouvrir et alléger les mesures? Est-ce populiste de vouloir ne plus être le triste bénéficiaire du record d'infections en Europe? Ou alors, est-ce plus populiste de jouer au yo-yo en ouvrant et en fermant les établissements pour faire plaisir aux uns et aux autres? Je vous laisse décider. Lorsque l'on cède aux pressions de ceux qui hurlent, lorsque l'on hurle avec les loups, là on tombe dans le populisme, pas lorsque l'on veut protéger la population.

Concernant nos ministres de la santé à Berne et à Fribourg, Alain Berset et Anne-Claude Demierre, vous savez qu'ils siègent dans un collège. Le collège est composé de deux PS et de cinq personnes de droite. Les médias font assez souvent les titres et laissent assez entendre ce que veulent les ministres PS et ce que ne veulent pas les autres. Si vous n'aviez que des ministres PS, les éléments seraient fermés depuis fort longtemps.

Maintenant, venons-en à Christian Levrat. Christian Levrat insuffle au PS l'initiative pour la campagne de l'année prochaine et il dit au PS ce qu'il doit penser. C'est bien, vous l'avez dit Monsieur Collaud. M<sup>me</sup> Goumaz l'a également écrit aujourd'hui. En fait, Christian Levrat est beaucoup plus fort que cela: il a même dit à Serge Gummy ce qu'il devait écrire dans son édito de mercredi; Christian Levrat a même dit à Louis Ruffieux d'écrire son analyse d'aujourd'hui dans le même sens! Au niveau des hôpitaux universitaires et des médecins cantonaux, c'est clair qu'il va dans le même sens. Il a une aura internationale: il est aussi intervenu pour que la France prenne des mesures de confinement, l'Italie et l'Allemagne aussi. Si vous ne vous rendez pas compte que tout le monde va dans le même sens, à part le Conseil d'Etat fribourgeois, vous vous rendez compte peut-être que c'est une mauvaise décision.

Nous voulons assurer la sérénité de la population, la sérénité des débats et la sérénité de notre système de santé. Nous pensons que des mesures plus strictes doivent être prises et que les cordons de la bourse doivent être plus déliés. C'est un acte politique dont se saisit le Grand Conseil, et c'est ce que tout le groupe socialiste, respectivement la gauche de ce Parlement, demande. C'est un acte politique légitime du Grand Conseil et nous vous demandons, en tout conscience, de le suivre.

**Schumacher Jean-Daniel** (PLR/FDP, FV). Je suis obligé de prendre la parole parce que je trouve que ce débat est indécent.

Excusez-moi, mais je pense que personne dans cet hémicycle - ou plutôt dans ce rectangle - n'a la capacité ni le droit de critiquer ce qui a été fait, personne dans ce Parlement. Même les experts les plus pointus n'ont pas toutes les réponses qu'on pourrait vous donner. Il y a quelques éléments que vous pouvez trouver, Monsieur Schuwey, dans le dernier numéro de *Science*.

J'ai vu une dizaine de personnes mourir étouffées du COVID. J'en ai fait l'expérience personnelle. Notre débat ne va pas les aider, ni les entrepreneurs qui ont fait faillite. Plutôt que de rester sur des élucubrations politiques, nous avons parlé ce matin avec M. Godel qu'il y a peut-être un espoir, qui est porteur: le vaccin. J'aurais mieux aimé que l'on parle de cette histoire ce matin afin de préparer notre population, parce que c'est sa chance de pouvoir promouvoir l'application de ce vaccin.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est refusée par voix 54 contre 31. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 31.*

*Ont voté non:*

Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine

(SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP). *Total: 54.*

*Se sont abstenus:*

Berset Christel (FV,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG). *Total: 5.*

## Prises de congé

**La Présidente.** Avant de clore l'ultime séance de cette année parlementaire quelque peu chahutée, je tiens à saluer le député Michel Chevalley, qui remet son mandat de député à la fin du mois.

Lorsqu'il quitte le costume de préfet de la Veveyse, qu'il a porté pendant près de dix-neuf ans, Michel Chevalley n'est pas mûr pour la retraite politique. Aussi, il se porte candidat au Grand Conseil et se fait élire, permettant à son parti de décrocher un siège supplémentaire au détriment du parti de votre serviteure, ma foi. C'est donc en décembre 2016 que Michel Chevalley a poussé pour la première fois les portes de l'Hôtel cantonal dans la peau d'un député. Il est aussitôt porté à la Commission des affaires extérieures. L'intérêt de l'ancien instituteur d'Attalens pour l'éducation le conduit par ailleurs presque naturellement vers les commissions de contrôle de la HES-SO et de la Convention scolaire romande. C'est aussi tout naturellement que ce Parlement l'élima en mai 2017 au Sénat de l'Université.

Michel Chevalley a déposé de nombreux instruments parlementaires, notamment pour défendre le Sud fribourgeois. Il brille également dans d'autres activités, notamment comme gouverneur de la Confrérie de Gruyère et comme organisateur en chef du village fribourgeois à la Fête des Vignerons.

Avec le départ de Michel Chevalley, ce Grand Conseil perd un humaniste, un gentleman attachant à l'élégance bourgeoise et au verbe ciselé. Il perd également l'une de ses plus belles moustaches! A 68 ans, et après avoir combattu un cancer, Michel Chevalley est désormais mûr pour une retraite politique bien méritée. Nous ne doutons pas qu'il saura bien l'occuper.

Au nom du Grand Conseil, nous vous remercions, Cher Michel, pour tout ce que vous avez donné aux Veveysans et aux Fribourgeois. Bravo!

**Chevalley Michel** (UDC/SVP, VE). N'en jeter plus, Madame la Présidente! Merci toutefois pour le propos tenu à mon égard, ma foi bien élogieux. Merci de me céder très brièvement la parole.

C'est la dernière fois que je siège dans ce Forum, le bien nommé Forum. Aussi, je profite de l'occasion, belle et ultime à la fois, pour vous dire ma gratitude, la dire à l'ensemble des actrices et acteurs de l'appareil législatif cantonal, et bien sûr de sa logistique. Biberonné à l'exécutif - dix-neuf années de préfecture tout de même -, j'ai pu ressentir parfois un climat disons frisquet, un brouillard, une bise passagère plutôt forte au début. J'ai même vu sous ses airs benoîts un collègue m'écharper - peu usité, le verbe écharper n'a bien sûr rien à voir ni avec une écharpe ni avec la couleur de ladite écharpe. Heureusement s'en est suivi un certain réchauffement, un meilleur climat.

L'artiste qui refuse de vieillir, comme certains politiciens de l'Hexagone, aime par trop la lumière des projecteurs, à s'en brûler les ailes parfois. Ils font des adieux à répétition, même si certains s'en passeraient volontiers - je pense entre autres au Président Sarkozy. Je m'inscris dans une autre mouvance et fait mienne cette devise: "servir et partir". J'ai essayé de servir le mieux possible, je disparaîs.

Merci de votre attention et au plaisir de vous rencontrer, peut-être en Veveyse, ou peut-être dans le futur Centre de santé de soins aigus du canton... Je plaisante bien sûr!

**La Présidente.** Wir verabschieden uns heute auch von unserem ratsältesten Mitglied, Ueli Johner-Etter, der ebenfalls am 31. Dezember zurücktritt.

Ueli Johner-Etter war bei der Versammlung des Verfassungsrats zum ersten Mal im Grossratssaal. Er trat dann am 9. September 2003 in den Grossen Rat ein. Eine kurze Zusammenfassung der langjährigen Tätigkeit von Grossrat Johner-Etter würde seinem vielfältigen und grossen Engagement nicht gerecht werden. Was ich aber erwähnen möchte, ist, dass er sich unermüdlich für den Seebezirk, das Seeland und die Gemeinde Kerzers eingesetzt hat und dass mit ihm ein wichtiger Vertreter in den verdienten Ruhestand geht.

Ueli Johner-Etter war zudem stets ein Verteidiger der deutschsprachigen Bevölkerung im Kanton und in diesem Parlament. Er ist übrigens der Vater der Simultanübersetzung, die heute rege genutzt wird. Zu der damaligen Zeit war es nicht so einfach, wie wir heute denken, eine solche Bestimmung in das Grossratsgesetz einzuwerfen. Denn damals, das war im Jahre 2006, galt es für einige als selbstverständlich, dass man sich im Plenum des Grossen Rats in französischer Sprache äusserte. Wir sind weit oder jedenfalls weiter gekommen.

Als Ratsältester hat Ueli Johner-Etter die konstituierende Sitzung zu Beginn unserer Legislatur präsiert. Dieser besondere Moment, den viele in diesem Saale mit ihm geteilt haben, soll ihm in bester Erinnerung bleiben.

Sehr geehrter Ratsältester, Grossrat aus dem Seebezirk, lieber Ueli, im Namen des Freiburger Grossen Rates möchte ich Dir herzlich für dein Engagement und deine Parlamentstätigkeit danken und Dir für die Zukunft meine besten Wünsche aussprechen. Vielen Dank! (*Applaus*)

Mesdames et Messieurs les Députés, il me reste encore à saluer et à remercier chaleureusement une dernière personnalité que notre Grand Conseil ne retrouvera pas l'année prochaine: Marie-Claude Clerc remise en effet son stylo de secrétaire parlementaire.

C'est à l'aube de ce millénaire que Marie-Claude Clerc a rejoint le Secrétariat du Grand Conseil, après avoir prêté deux décennies durant sa plume et son talent à un grand quotidien fribourgeois. C'est bien connu, le journalisme mène à tout, à condition d'en sortir. Ce fut une chance pour ce Parlement que Marie-Claude en sorte. Son énergie, sa sagacité, sa fiabilité, la qualité de son travail et de ses conseils en ont fait une alliée précieuse, tant des députés que de ses collègues du Secrétariat. Hélas pour nous, Marie-Claude aborde les rivages de la retraite et troque l'effervescence de la vie parlementaire pour la quiétude de son jardin et des sommets qu'elle apprécie tant.

Chère Marie-Claude, au nom du Grand Conseil, je te remercie pour l'immense travail accompli durant ces années et te souhaite une retraite riche d'épanouissement personnel et remplie des rires de tes petits-enfants.

**Clerc Marie-Claude** Merci Madame la Présidente pour vos bons mots. Merci pour vos applaudissements.

Si nous avons plus de temps, j'aurais évoqué quelques souvenirs d'ambiance, débutant par les premières séances de la Commission de justice pour laquelle j'ai assumé le secrétariat: séances enfumées, présidées par M. Charles-Antoine Hartmann, grand fumeur devant l'éternel. Je crois d'ailleurs qu'il y a encore un dernier rescapé ici, Benoît Rey. Y participait également Louis-Marc Perroud, qui s'allumait de temps en temps un cigare, et quand Benoît Rey allumait sa pipe, je ne vous dis pas. Néanmoins, de ces volutes a émergé la grande idée du Conseil de la magistrature, qui a certes pris son temps pour se concrétiser, mais qui est bien là! Le but était d'abandonner la politisation de l'élection des juges, mais je ne suis pas sûre que ce but-là ait été atteint...

Je vous fais grâce de toutes ces vingt années. Lors des dernières années au sein de la Commission des finances et de gestion, je peux vous dire que les séances n'étaient pas du tout enfumées et qu'on a travaillé. J'ai l'impression, avec le président en exercice - qui n'est plus présent dans la salle -, d'avoir bien rempli ma mission. Nous avons beaucoup développé la haute surveillance sur l'administration ainsi que la gestion. Et si je peux exprimer un souhait: lorsque vous aurez à vous prononcer sur une éventuelle scission de la CFG en une Commission des finances et une Commission de gestion, réfléchissez deux fois avant de dire non, car la surveillance de la gestion est importante et garante d'une bonne démocratie. Mais je ne vais pas vous faire de leçons!

Permettez-moi de vous dire - je parle un peu comme M. Godel quand je dis cela -, pour conclure, que j'ai beaucoup aimé mon travail et que j'ai essayé de le faire au plus près. J'ai aussi fait de belles rencontres. Je vous remercie encore.

## **Clôture de la session**

**La Présidente.** Nous voilà arrivés au terme de cette année parlementaire. Elle a commencé en février au MAD 3, dans les bâtiments de la Police cantonale, un déménagement inédit et important pour notre Parlement. Nous devons y siéger durant

les années de travaux de l'Hôtel cantonal. Nous y sommes finalement passés le temps d'une session, et qui sait quand, même si nous y retournerons. La lente approche de ce nouveau virus a bousculé notre programme. La crise sanitaire nous a touchés de plein fouet en mars, nous conduisant à annuler la session. La suite, vous la connaissez: l'organisation de sessions ici à Forum avec des mesures sanitaires importantes qui modifient la manière de fonctionner de notre Parlement et surtout des programmes très chargés. Outre les dossiers importants et les projets de grande envergure qui ont jalonné l'année, comme la révision de la caisse de pension et la loi sur les agglomérations, nous avons aussi beaucoup travaillé sur les objets liés à la crise sanitaire, une session extraordinaire consacrée principalement aux instruments parlementaires liés à la situation COVID, les lois d'application des mesures de soutien, etc. Malgré la situation, ce travail, vous l'avez accompli. Vous vous êtes montrés flexibles. Vous vous êtes habitués aux visioconférences, aux déménagements multiples. Nous avons pu faire fonctionner notre institution, continuer le travail parlementaire, et c'est cela l'essentiel.

Cette année fut difficile, mais elle aura eu le mérite de nous faire sortir de notre zone de confort, de faire des choses inédites et de nous dépasser. Notre expérience de vote et de participation à distance est un exemple qui montre que la crise peut représenter parfois une opportunité.

A l'heure de quitter ma fonction, sachez que je suis heureuse d'avoir eu le privilège d'occuper la présidence de notre Parlement cette année. J'ai appris beaucoup et ressort grandie de cette expérience. Néanmoins, c'est avec un certain plaisir que je retrouverai ma place au sein de l'Assemblée et continuerai ainsi à m'engager pour défendre mes valeurs.

Dieses Jahr ist sehr schnell vorbeigegangen. Ich mochte mich ganz herzlich dafür bedanken, dass Sie mir Ihr Vertrauen geschenkt haben und mich diese Erfahrung machen liessen. Es war kein gewöhnliches Jahr. Viel weniger Begegnungen mit der Bevölkerung, aber sehr viel konkretes Problemmanagement.

Ich hoffe, dass ich Sie mit meiner Arbeit zufriedengestellt habe.

Je voudrais m'adresser maintenant à M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil d'Etat. Chère Anne-Claude, vous avez dû tenir la barre durant la tempête, alors que votre département était au front et est toujours au front, pleinement impacté par cette crise sans précédent. Ce fut une présidence complexe durant laquelle il a fallu prendre des décisions difficiles. Merci pour cet engagement fort et votre dévouement au service de la population.

Madame la Présidente du Conseil d'Etat, merci à vous ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'Etat, MM. les Conseillers d'Etat, pour la bonne communication que nos institutions ont pu maintenir durant la crise.

Mes mots vont également à vous, Madame la Présidente élue du Grand Conseil. Ce matin, un rappel de mon agenda m'a notifié la réception de la présidence du Grand Conseil. Le genre de détail qui nous rappelle à quel point nos conditions ont été et restent chamboulées. Quelles circonstances hors du commun pour reprendre une présidence! Malgré tout, je vous souhaite le meilleur dans la gestion des débats pour l'année prochaine.

Je tiens à remercier le Secrétariat du Grand Conseil, et particulièrement Mireille Hayoz qui s'est investie sans ménagement et avec la force tranquille qui la caractérise dans la gestion de cette année délicate. Merci pour votre aide précieuse. Merci à Reto Schmid, Marie-Claude Clerc, Patrick Pugin, Alain Renevey, Anne Moret, Magaly Bossy, Christelle Rodriguez et Christophe Dupasquier.

Merci également à Georgette Bucher et Monique Waeber pour les cafés, quand nous en avons encore.

Merci également à notre huissier Marcel Buchs.

Le travail effectué cette année a été très important. L'équipe a réussi à répondre à des défis avec une efficacité et une grande souplesse. Un grand bravo.

Merci aussi à Sonomix pour la technique ainsi que l'équipe de traduction, Forum et toutes les petites mains qui contribuent au bon fonctionnement de notre Parlement. J'espère n'avoir oublié personne.

Merci également au Bureau du Grand Conseil pour le travail effectué, à mes vice-présidents qui furent de solides soutiens.

Merci à la Police cantonale, à son commandement, pour leur accompagnement et leur disponibilité, spécialement durant le début de la crise. Merci à l'OCC et à la protection civile de nous avoir accompagnés durant les premières sessions.

Merci également à toutes celles et ceux qui m'ont accompagnée durant cette année, qui m'ont soutenue: mon groupe politique, mais aussi vous, Mesdames et Messieurs.

Petite dédicace spéciale à mes filles et à mon mari qui retrouveront une maman probablement un peu plus zen l'année prochaine.

Pour terminer, face à cette crise sans précédent, montrons-nous solidaires afin d'aider toutes les personnes qui souffrent, celles qui sont aujourd'hui dans la difficulté, dans la précarité, qui perdent leur emploi, celles qui sont directement confrontées

à la maladie et à la mort, celles qui souffrent de leur solitude. Ayons toujours de l'empathie pour les plus faibles et n'oublions pas notre humanité.

Je clos donc cette séance, et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année ainsi que tout le meilleur pour 2021.

—  
> La séance est levée à 12 h. 48

*La Présidente:*

**Kirthana Wickramasingam**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Alain Renevey**, *secrétaire parlementaire*

—